

RAPPORT ANNUEL 2023



00

TABLE
DES
MATIÈRES



01 L'INTRODUCTION ----- 4

02 LE PORT AUTONOME DE LIÈGE ----- 6

2.1. Missions -----	7
2.2. Gestion -----	7
2.3. Conseil d'administration -----	10
2.4. Direction et Services -----	11
2.5. Contrôle -----	12
2.6. Rapport de rémunérations -----	13
2.7. Présentation de nos 33 zones portuaires -----	17
2.8. Conditions d'installation et de tarification -----	47

03 LE BILAN DES ACTIVITÉS 2023 ----- 50

3.1. Bilans statistiques -----	51
3.2. Tourisme fluvial -----	67

04 LA STRATÉGIE DE RÉSEAUX ----- 70

4.1. La stratégie de réseaux -----	71
4.2. Accord de coopération avec Infrabel -----	73
4.3. Accord de coopération Anvers-Liège -----	74

05 LE BILAN FINANCIER ----- 76

5.1. Bilan après répartition -----	77
5.2. Compte de résultats -----	79
5.3. Affectations et prélèvements -----	79

06 LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ----- 80

6.1. Travaux subsidiés par le SPW réalisés par ou pour le compte du Port autonome de Liège -----	81
--	----

07 ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS DE PROMOTION EN 2023 ----- 82

7.1. Le Port autonome de Liège était présent -----	83
7.2. Accueil de délégations au Port autonome de Liège au cours de l'année 2023 -----	85
7.3. Une matinée dédiée à la multimodalité liégeoise ! -----	85
7.4. Inauguration du point-paysage à Richelle -----	87
7.5. Mission au Port de Strasbourg -----	88
7.6. Visites scolaires -----	88
7.7. Rencontres avec divers représentants de la presse -----	89
7.8. Animations -----	89

08 LA SYMBIOSE ENTRE ÉCONOMIE ET ENVIRONNEMENT ----- 90

8.1. Gestion environnementale -----	92
8.2. La zone d'intégration environnementale de Liège Trilopiport -----	92
8.3. Eco-pâturage de 8,6 ha avec des moutons et des vaches à Liège Trilopiport -----	93

09 LE PORT AUTONOME DE LIÈGE EN QUELQUES CHIFFRES ----- 94



01

INTRO- DUCTION

L'ANNÉE 2023 A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT DIFFICILE, MARQUÉE PAR LE RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE ET PAR L'INSTABILITÉ GÉOPOLITIQUE LIÉE NOTAMMENT À LA GUERRE EN UKRAINE. CES SITUATIONS ONT IMPACTÉ L'ACTIVITÉ DU PORT AUTONOME DE LIÈGE. TOUTEFOIS, LE PORT A POURSUIVI SES DIVERS PROJETS ET A MAINTENU SES INVESTISSEMENTS EN 2024 POUR RENFORCER LA MULTI-MODALITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION LIÉGEOISE.

> 16 M de tonnes ont transité en 2023

Les perturbations se sont déclinées en 2023 sur les diverses catégories de trafics. Plus de **16 millions de tonnes** de marchandises ont transité par les 33 zones portuaires liégeoises. Le trafic fluvial du Port autonome de Liège s'est établi en 2023 à **11,7 millions de tonnes**. Le trafic de conteneurs a enregistré près de **83.431 EVP** (équivalents-vingt-pieds) manutentionnés sur les trois terminaux à conteneurs du Port de Liège en 2023.

Tous les indicateurs économiques n'étaient toutefois pas en berne puisque la plate-forme multimodale Liège Trilogiport a poursuivi son développement en 2023. Le terminal à conteneurs vient d'être doté de **5,5 ha** supplémentaires (9,2 millions d'euros). Cette extension, finalisée à l'automne 2023, permet à la société DPW Liege Container Terminals de répondre aux besoins de ses clients et d'accroître ses activités liées au transport de conteneurs. Les divers halls logistiques construits sont totalement opérationnels (surface totale de près de **240.000 m²**, soit les 3/4 de la plate-forme en activité). La construction du dernier hall logistique (76.000 m² - Jost Group) sera finalisée à la mi-2024.

Pour renforcer son rôle stratégique de port intérieur, le Port autonome de Liège investit également dans le tourisme fluvial avec l'aménagement d'une nouvelle zone portuaire dédiée à la plaisance et d'une nouvelle Capitainerie dans le quartier de Rives Ardentes à Coronmeuse/Liège.

La baisse générale de nos trafics résulte non seulement d'un fort ralentissement économique mondial mais également des nombreuses perturbations de la logistique des conteneurs et des conséquences du conflit en Ukraine. Toutefois, le Port autonome de Liège poursuit, avec la Wallonie, son programme ambitieux d'investissements. Divers projets tels que :

- ~ la nouvelle installation d'accostage à Hermalle-sous-Huy ;
- ~ la construction d'une nouvelle capitainerie ;
- ~ le port de plaisance ;
- ~ la nouvelle plate-forme bimodale (rail-route) du Port de Monsin.

Ces projets renforceront ainsi l'offre multimodale du Port de Liège.

Pour rappel, plus de **18.000 emplois directs et indirects** sont générés par les entreprises privées actives sur les sites portuaires du Port autonome de Liège (étude de la Banque Nationale de Belgique). Le Port de Liège demeure donc un levier de développement socio-économique important pour la région.

Avec ces divers trafics et ses nombreux investissements, le Port de Liège contribue incontestablement au report modal de la route vers l'eau et à l'amélioration de la mobilité urbaine liégeoise. Il participe à la concrétisation des objectifs climatiques régionaux pour 2030 en tentant de répondre aux objectifs de la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon en termes de report modal.

Ces projets confirment le rôle essentiel du Port autonome de Liège comme acteur de la transition économique et environnementale de la région liégeoise.

J'espère qu'à la lecture de ce rapport annuel vous apprécierez le travail accompli au cours de l'année 2023 afin de faire croître, encore et toujours, le rôle joué par le Port en faveur de la région, tant par la promotion du mode de transport le plus respectueux de l'environnement que pour son rôle économique régional de premier plan.

Aujourd'hui, nous sommes convaincus que le Port de Liège est un formidable **outil de développement économique** de notre région. Nous sommes fiers de poursuivre nos projets dans ce sens.

Bonne lecture !

Au nom du Conseil d'administration,



Yves Demeffe
Directeur général a.i.



02

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE EST UNE UNITÉ D'ADMINISTRATION PUBLIQUE WALLONNE (UAP) QUI A POUR MISSION L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DES ZONES PORTUAIRES AFIN DE LES METTRE À DISPOSITION DES UTILISATEURS DES VOIES NAVIGABLES ET/OU D'AUTRES CANDIDATS INVESTISSEURS PAR VOIE DE CONCESSION OU D'AUTORISATION TEMPORAIRE.

LES ZONES PORTUAIRES GÉRÉES PAR LE PORT AUTONOME DE LIÈGE SE SITUENT EN PROVINCE DE LIÈGE ET S'ÉTENDENT SUR ENVIRON 380 HA.



2.1. Missions

Établissement public créé par la loi du 21 juin 1937 modifiée par la loi du 10 janvier 1969 et par le décret-programme du 18 décembre 2003, le Port autonome de Liège gère **33 ports** échelonnés le long de la Meuse et du canal Albert et a pour missions essentielles :

- ~ l'**exécution**, sur les terrains qui lui sont remis en gestion, de tous les travaux d'extension et d'amélioration nécessaires pour l'accomplissement de sa mission ; l'outillage des ports et la réglementation de leur usage ;
- ~ l'**entretien**, à ses frais exclusifs, de tous les ouvrages du Port autonome de Liège ;
- ~ la **perception** de tous les produits quelconques de l'exploitation des ports, notamment : produits de location des biens meubles et immeubles, perception des péages, des redevances, des droits de quai, des produits de location de terrains et de matériel, de hangars, généralement de tous produits quelconques de l'exploitation des ouvrages compris dans sa circonscription ;

21.06.1937 :
création
du Port
autonome
de Liège

- ~ l'**octroi** de concessions et d'autorisations à des tiers ;
- ~ la **réglementation**, dans les limites indiquées dans les statuts et dans les actes de reprise des ports existants, du mouvement et du stationnement des bateaux ainsi que des questions intéressant la navigation ;
- ~ toutes **autres opérations** qui pourraient être confiées au Port autonome de Liège par l'État fédéral ou la Wallonie.

33 ports échelonnés le long de la Meuse et du canal Albert

2.2. Gestion

Le Port autonome de Liège est administré par un Conseil d'administration dont la moitié des membres est désignée par la Ville de Liège qui est appelée à participer à la gestion, et l'autre moitié par la Wallonie.

Les mandats sont d'une durée de six ans renouvelables par moitié tous les trois ans.

Le Conseil d'administration comprend un président, un vice-président et dix membres. Le Bourgmestre de la Ville de Liège est de droit président du Conseil d'administration.

Le Directeur général du Port remplit le rôle de secrétaire du Conseil d'administration.

Le Port autonome de Liège est administré par un Conseil d'administration dont la moitié des membres est désignée par la Ville de Liège qui est appelée à participer à la gestion, et l'autre moitié par la Wallonie.



01 SIÈGE ADMINISTRATIF

Quai de Maestricht, 14
4000 Liège

T +32 4 232 97 97

info@portdeliege.be

www.portdeliege.be

TVA BE 0202.414.452

Heures d'ouverture

09:00 – 12:15

13:00 – 16:00

02 SIÈGE TRAVAUX

Port de Monsin

Rue de l'Île Monsin, 40

4020 Liège

T +32 4 264 02 22

Heures d'ouverture

08:00 – 12:00

12:30 – 16:00

03 BUREAU DE POLICE

Port des Yachts

(rive gauche de la Meuse, à l'aval
du pont Albert 1^{er})

Port des Yachts, 1

4000 Liège

T +32 4 223 14 04

Heures d'ouverture

08:00 – 09:00

15:00 – 16:00

04 CAPITAINERIE – PORT DES YACHTS

(rive gauche de la Meuse, à l'aval
du pont Albert 1^{er})

Port des Yachts, 1

4000 Liège

T +32 4 223 14 04

M +32 477 23 13 51

pyl@portdeliege.be

Heures d'ouverture

Hors saison (16.09 au 14.05)

~ Du lundi au vendredi

08:00 – 09:00

15:00 – 16:00

~ Samedi

09:00 – 12:00 *sur rendez-vous*

En saison (15.05 au 15.09)

~ Du lundi au vendredi

08:00 – 09:00

14:00 – 18:00

~ Samedi

14:00 – 18:00 ou

09:00 – 12:00 *sur rendez-vous*

~ Dimanche

14:00 – 18:00

05 SÛRETÉ PORTUAIRE

Philippe Prijs

Officier de sûreté portuaire

M +32 496 16 67 17



Port des Yachts



©Novandi - Mahaux Photography

PRÉSIDENCE

M. Willy Demeyer

Bourgmestre de la Ville de Liège



©François de Ribeaucourt

DIRECTION GÉNÉRALE AD INTERIM

M. Yves Demeffe

À partir du 23.03.2023

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Émile-Louis Bertrand

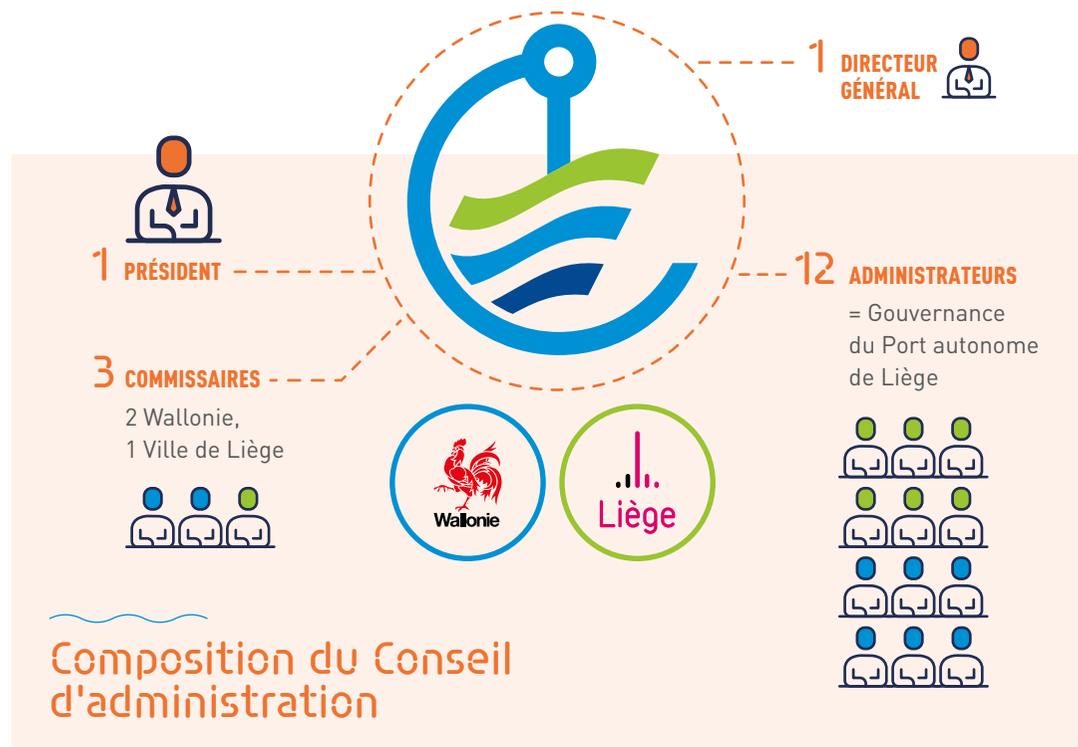
Jusqu'au 22.03.2023

2.3. Conseil d'administration

Le Port autonome de Liège est administré par un Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se compose d'un **Président** et de **12 administrateurs** qui représentent la Ville de Liège et la Région wallonne. **Deux commissaires du Gouvernement wallon** et **un commissaire de la Ville de Liège** sont chargés de son contrôle au regard de la légalité et de l'intérêt général.

Le **Directeur général** du Port autonome de Liège remplit le rôle de secrétaire du Conseil d'administration et assure la gestion journalière du Port autonome de Liège ainsi que l'exécution des décisions prises par le Conseil d'administration.



Présidence

Willy Demeyer
Bourgmestre de la Ville de Liège

Direction générale

Yves Demeffe
Directeur général ad interim

Administrateurs pour la Wallonie

Arnaud Dewez
Vice-président – Bourgmestre de Dalhem

Isabelle Thomsin
Échevine de la Ville de Herstal,
démission le 14.06.2023

Julien Lenzini
Société wallonne des Eaux

Daniel Wathelet
Conseiller communal de la Ville de Liège

Mélissa Trévisan
Conseillère communale à Seraing

Commissaires du Gouvernement wallon

Stéphane Lefébvre
CEO Zorgi

Dominique Perrin
Chef de cabinet adjoint au Cabinet de Monsieur le Ministre Henry

Administrateurs pour la Ville de Liège

Grégory Benvegna
Conseiller communal

Caroline Saal
Conseillère communale

Mehdi Salhi
Conseiller communal

Corinne Wégimont
Conseillère communale

Jean-Paul Tasset
Conseiller communal

Louis Maraite
Conseiller communal,
en congé politique du 01.03.2022 au 28.02.2023
démission le 19.04.2023

Commissaire de la Ville de Liège

Philippe Rousselle
Directeur général de la Ville de Liège

2.4. Direction et services

2.4.1. Maison du Port

DIRECTION GÉNÉRALE

Yves Demeffe

Directeur général ad interim depuis le 23/03/2023

Émile-Louis Bertrand

Directeur général jusqu'au 22/03/2023

info@portdeliege.be

SERVICE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT

COMPTABILITÉ ET AFFAIRES GÉNÉRALES

COMMUNICATION

SERVICE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL

SERVICE TECHNIQUE

SÛRETÉ PORTUAIRE

2.4.2. Bâtiment technique

SERVICE TRAVAUX

2.4.3. Port des Yachts

SERVICE POLICE

PORT DES YACHTS - CAPITAINERIE



2.5. Contrôle

Les **Commissaires** de la Ville de Liège et du Gouvernement wallon contrôlent la gestion du Port autonome de Liège.

2.5.1. Les mesures de contrôle

Le Port autonome de Liège applique des procédures de **contrôle interne** tout au long de sa gestion journalière tant financière qu'administrative. Le Port autonome de Liège fait aussi appel à des **missions de conseil** en externe.

2.5.2. La séparation des fonctions

Le décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publiques wallonnes et les 3 AGW « WBFIn » du 8 juin 2017 définissent et organisent le cadre des UAP wallonnes. Le Port autonome de Liège est une **UAP de type 2**.

Le Port autonome de Liège est organisé de la façon suivante :

Ordonnateur primaire
Conseil d'administration

Ordonnateur délégué
Monsieur Yves Demeffe

Comptable
Madame Marie-Louise Giambra

Contrôleur des engagements et des liquidations
Monsieur Marc Lamiroy

Trésorier et receveur
Monsieur Yves Demeffe

01 LE RÉVISEUR D'ENTREPRISE

Le réviseur d'entreprise est chargé de **certifier le compte général**.

Sur proposition du Port autonome de Liège, Monsieur le Ministre Philippe Henry, Vice-Président, Ministre du Climat, et de la Mobilité a désigné le bureau de réviseurs d'entreprises LIBRA pour l'exercice comptable 2023 en qualité de Commissaire aux comptes auprès du Port autonome de Liège.

02 LE COMITÉ D'AUDIT EXTERNE

Ce Comité d'Audit externe est commandé par le Port autonome de Liège en application de WBFIn.

03 LE COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration constitue un **Comité d'Audit** composé de **3 membres** choisis en son sein. Au moins un membre du Comité d'Audit dispose d'une expérience pratique ou de connaissances techniques dans la matière comptable ou d'audit.

Les missions du Comité d'Audit sont celles définies par la loi et sont éventuellement complétées par d'autres travaux demandés par le Conseil d'administration. Le Président du Comité d'Audit communique au Conseil d'administration les conclusions de ses travaux.

Les thèmes de ces travaux sont généralement guidés par le suivi des recommandations de la Cour des comptes et par le rapport sur le compte général annuel du Port autonome de Liège par le réviseur d'entreprises.

En 2023, 2 réunions du Comité d'Audit (15.03.2023 et 12.04.2023) ont eu lieu.

Le Comité d'Audit du Port autonome de Liège est composé de 3 membres :

- ~ **Monsieur Julien Lenzini**,
Administrateur et Président du Comité d'Audit
- ~ **Madame Mélissa Trévisan**,
Administratrice
- ~ **Madame Caroline Saal**,
Administratrice

2.5.3. Contrôle par la Cour des comptes

Le décret du 15 décembre 2011 définit les missions de la Cour des comptes en Wallonie. Les contrôles sont multiples et variés tels que la comptabilité dite économique, la comptabilité budgétaire, les marchés publics, les rémunérations, les processus de travail et de contrôle du périmètre de l'activité du Port autonome de Liège. Elle publie le résultat de ses contrôles dans le « Cahier d'observations ». Ce document officiel est transmis aux différentes parties prenantes (Port autonome de Liège, Ministre de tutelle, Parlement wallon...).

2.5.4. Contrôle par le SPF Finances

Le Port autonome de Liège est soumis à la fiscalité belge (*ISOC, TVA*) ce qui engendre des contrôles ponctuels du SPF Finances. Il est également soumis à la fiscalité wallonne (précompte immobilier).

2.6. Rapport de rémunérations

2.6.1. Informations générales

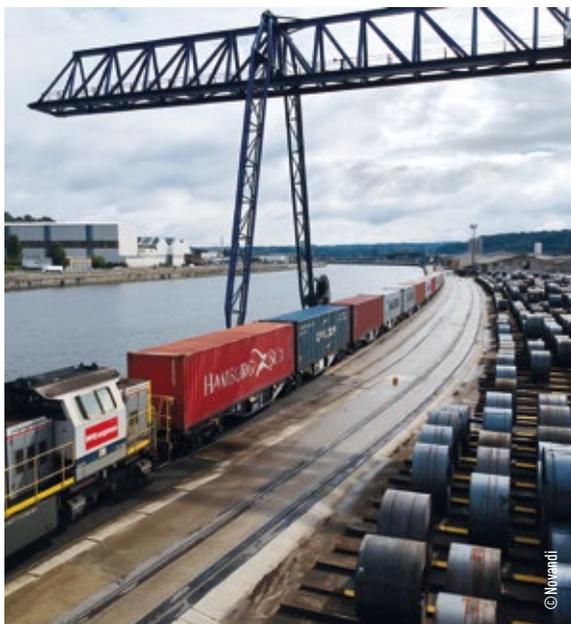
Nom de l'organisme
Le Port autonome de Liège

Nature juridique
UAP de type 2

Références légales
Le PAL a été créé par la loi du 21 juin 1937, modifiée par la loi du 10 janvier 1969 et par le décret – programme du 18 décembre 2003

Ministre de tutelle
Philippe Henry

Période de reporting
2023



2.6.2. Informations relatives aux administrateurs publics

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Nom de l'organe de gestion : Port autonome de Liège	Titre	Date de désignation (jj.mm.aaaa)	Durée du mandat (année)	Rémunération brute annuelle (euro)
Willy Demeyer	Président	de plein droit		6.690,80 €
Arnaud Dewez	Vice-Président	01.02.2021	5	2.890,21 €
Mélissa Trévisan	Administratrice	01.02.2021	5	3.371,11 €
Corinne Wégimont	Administratrice	24.06.2019	6	2.890,21 €
Mehdi Salhi	Administrateur	02.09.2019	6	0,00 €
Julien Lenzini	Administrateur	01.02.2021	5	2.890,21 €
Grégory Benvegna	Administrateur	27.05.2019	6	2.890,21 €
Isabelle Thomsin	Administratrice	01.02.2021	Démission le 14.06.2023	480,90 €
Daniel Wathelet	Administrateur	01.02.2021	5	2.409,31 €
Jean-Paul Tasset	Administrateur effectif	27.05.2019	6	2.409,31 €
Caroline Saal	Administratrice	27.05.2019	6	2.409,31 €

RÈGLES GÉNÉRALES RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Chaque présence au Conseil d'administration donne droit à un jeton de **120,23 €* à indexer** pour tous les administrateurs ainsi que pour le vice-président..

*** 1,9999** - du 01.01.2023 au 30.11.2023
2,0399 - du 01.12.2023 au 31.12.2023

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS DÉRIVÉS

Le mandat dérivé est le mandat que l'Administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'Administrateur public a été désigné sur sa proposition.

INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉPARTITION DES GENRES

Membres de l'organe de gestion	F	H	TOTAL
dont administrateurs publics	4	7	11

INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Nom de l'organe de gestion : Port autonome de Liège	Titre	Conseil d'administration	Comité d'Audit
Willy Demeyer	Président	12/12	
Arnaud Dewez	Vice-Président	12/12	
Mélissa Trévisan	Administratrice	12/12	2/2
Corinne Wégimont	Administratrice	12/12	
Mehdi Salhi	Administrateur	0/12	
Julien Lenzini	Administrateur	10/12	2/2
Grégory Benvegna	Administrateur	12/12	
Isabelle Thomsin	Administratrice jusqu'au 14.06.2023	2/7	
Daniel Wathelet	Administrateur	10/12	
Jean-Paul Tasset	Administrateur	10/12	
Caroline Saal	Administratrice	8/10	2/2



© Adobe Stock

2.6.3. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

INFORMATIONS RELATIVES À LA RELATION DE TRAVAIL

Nom de l'organe de gestion : Port autonome de Liège	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat (type/date signature/date entrée en fonction)	Si mandat FP (date AGW désignation/date entrée en fonction)
Yves Demeffe	Directeur général ai	Mandat		~ AGW du 23.03.2023 ~ Date d'entrée en fonction : 23.03.2023

INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de *reporting* (montants en EUR).

Gestionnaires	Rémunération de base	Rémunération variable (le cas échéant)	Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	Autres composantes de la rémunération	TOTAL (rémunération brute annuelle)
Yves Demeffe	156.411,64 €				156.411,64 €
Émile-Louis Bertrand*	39.620 €				39.620 €

*01.01.2023 au 22.03.2023

2.6.4. Informations relatives aux commissaires du Gouvernement wallon

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATS ET À LA RÉMUNÉRATION

Nom de l'organe de gestion : Port autonome de Liège	Date de désignation (jj.mm.aaaa)	Durée du mandat (année)	Rémunération brute annuelle (euro)
Stéphane Lefèbvre	10.10.2019	Non précisé	2.409,31 €
Dominique Perrin	10.10.2019	Non précisé	2.890,21 €

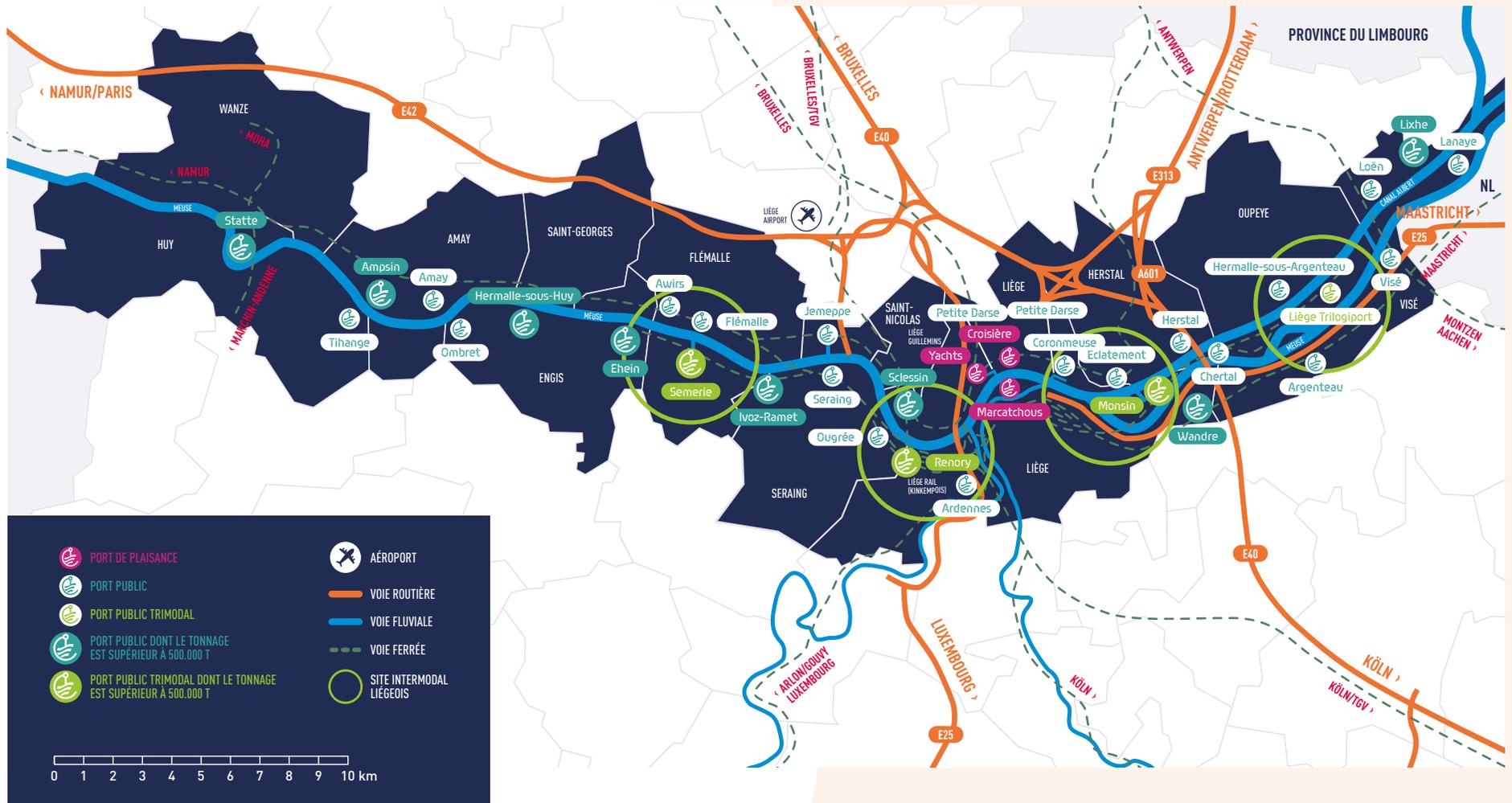
INFORMATIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Nom de l'organe de gestion : Port autonome de Liège	Conseil d'administration	Comité d'Audit
Stéphane Lefèbvre	8/12	2/2
Dominique Perrin	10/12	2/2

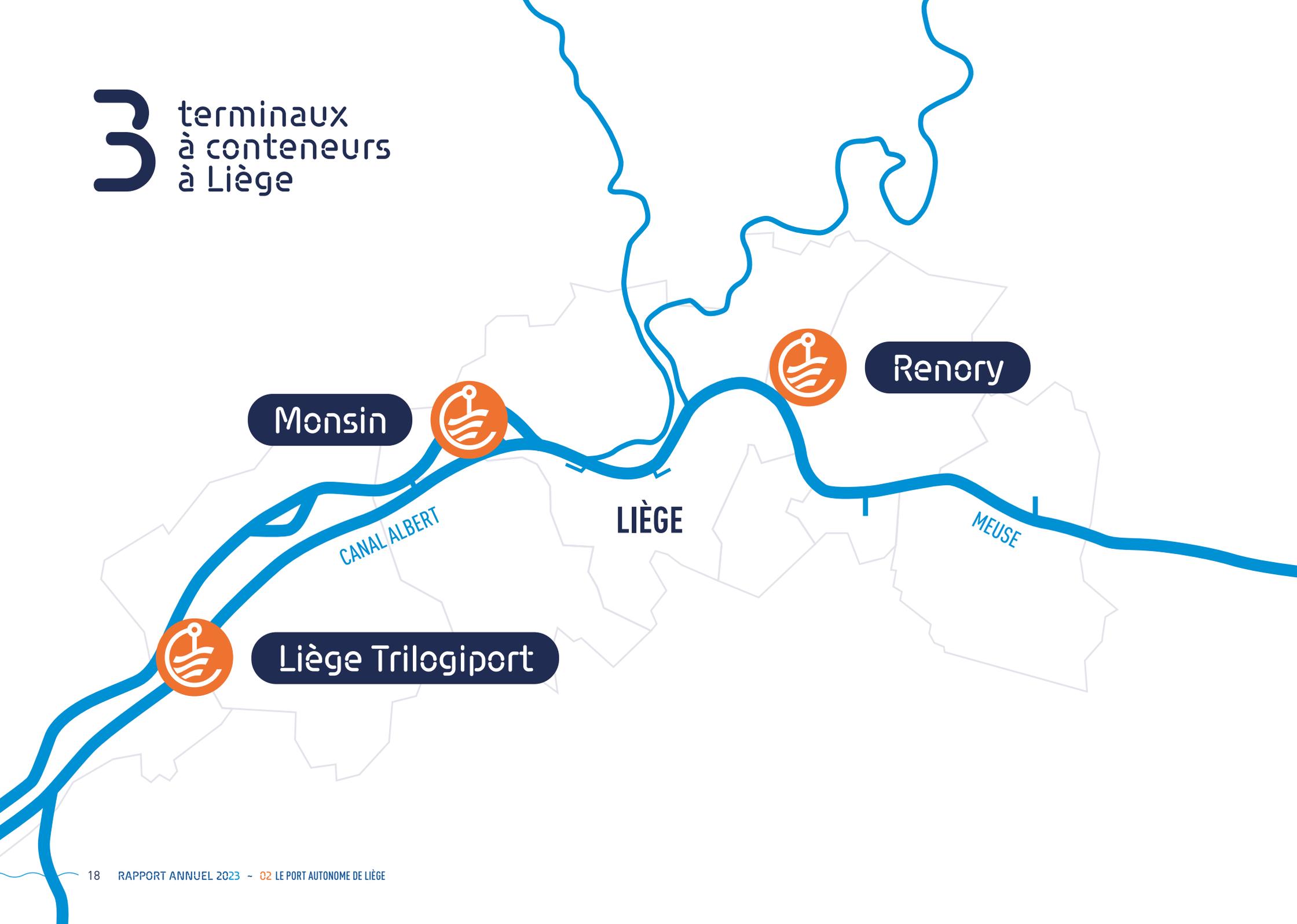


2.7. Présentation de nos 33 zones portuaires

33 ports publics liégeois



3 terminaux à conteneurs à Liège





© Olivier Lagae

DPW Liege - LCT Nord

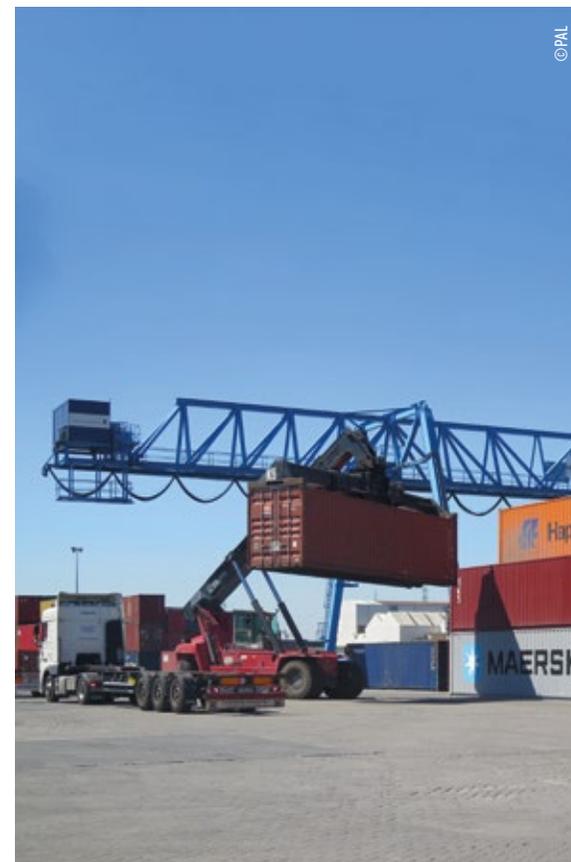
LIÈGE TRILOGIPORT



© Euroports Inland Terminals

Euroports Inland Terminals

PORT DE MONSIN



© PAL

DPW Liege - LCT SUD

PORT DE RENORY

2.7.1. Relevé historique

Ci-dessous, le relevé historique des différents arrêtés royaux et ministériels attribuant pour gestion les diverses zones portuaires au Port autonome de Liège.

L'article 38 du règlement organique stipule que le Port autonome de Liège entre en fonction le 1^{er} janvier 1938.

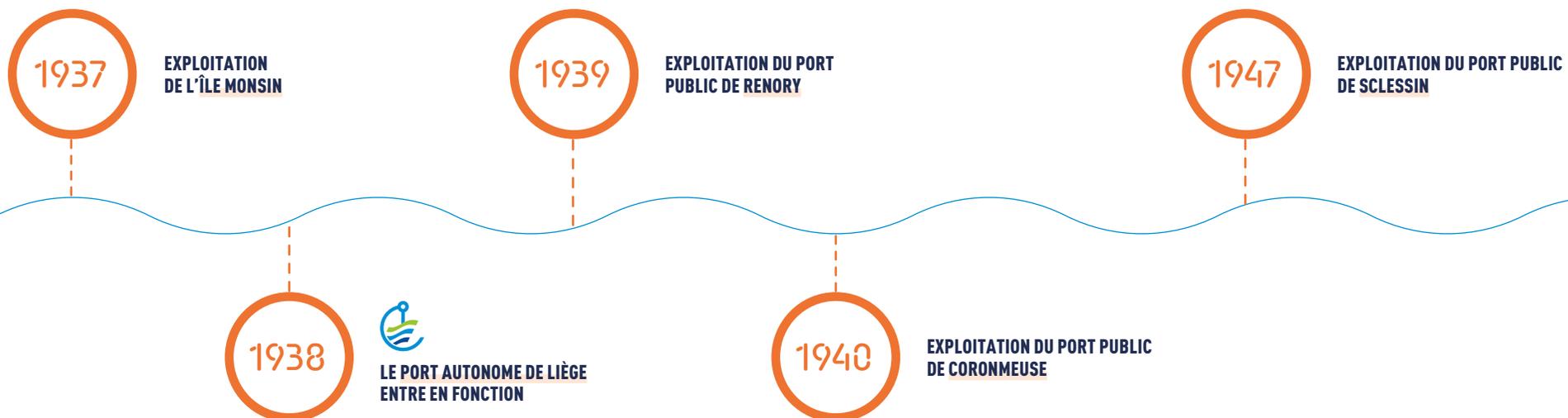
La loi du 21 juin 1937 confie au Port autonome de Liège l'**exploitation de l'Île Monsin**, comportant 2 darses. Des arrêtés royaux des 10 mars 1939, 25 novembre 1953, 10 octobre 1956, 4 août 1961, 18 juin 1965, 3 novembre 1971 et 21 octobre 1982 ont modifié la consistance des terrains concédés à l'Île Monsin.

L'arrêté ministériel du 13 août 1992 a confié au Port autonome de Liège la gestion de la darse triangulaire située sur le territoire de la Ville de Liège à l'Île Monsin. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par l'arrêté ministériel du 8 mai 2008.

Par arrêté royal du 11 janvier 1939, l'État a concédé au Port autonome de Liège, à partir du 1^{er} décembre 1938, l'**exploitation du port public de Renory**. Par ailleurs, par arrêtés royaux des 29 novembre 1955 et 20 octobre 1956 et par arrêtés ministériels du 13 juillet 2001 et du 14 mars 2016, l'exploitation de certains terrains situés à Angleur a été concédée au Port autonome de Liège en vue de l'extension du port de Renory.

21.06.1937 date de création du Port autonome de Liège

Par arrêté royal du 13 août 1940, il a été concédé au Port autonome de Liège, à partir du 28 septembre 1940, l'**exploitation du port public de Coronmeuse**. Ce transfert a été confirmé par arrêté du Régent en date du 10 novembre 1945. Un arrêté royal du 3 février 1976 a modifié l'étendue des terrains concédés au port de Coronmeuse. D'autre part, par décisions du Conseil communal des 17 janvier 1955 et 23 avril 1956, la Ville de Liège a cédé au Port autonome de Liège certains terrains situés rive gauche du port de Coronmeuse. Un arrêté ministériel du 31 juillet 1996 concède au Port autonome de Liège la gestion d'un terrain supplémentaire situé à l'extrémité aval du bassin de Coronmeuse.



Par arrêté ministériel du 23 octobre 2012, les terrains du port de Coronmeuse, situés rive gauche de la Meuse, en aval du pont Atlas V, ont été d'une part, retirés de la gestion du Port autonome de Liège, et d'autre part, désaffectés et placés en dehors du domaine public de la Région wallonne.

Par arrêté du Régent du 17 octobre 1947, il a été concédé au Port autonome de Liège, à partir du 1^{er} mai 1947, l'**exploitation du port public de Sclessin**. Les limites concédées de ce port ont été modifiées par arrêtés ministériels des 31 mars 1995, 24 novembre 2009, 12 septembre 2013 et 9 décembre 2021.

Par arrêtés royaux des 6 mars 1951, 17 juillet 1953, 27 avril 1957 et 20 août 1964, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion des terrains situés à Souverain-Wandre, rive droite de la Meuse**.

Par arrêtés royaux des 14 juillet 1951, 9 décembre 1953 et 29 août 1973, l'État a concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du port public de Jemeppe**.

Par arrêtés royaux des 8 février 1960, 1^{er} février 1967 et 10 avril 1971, il a été concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du bassin intérieur de Jemeppe**.

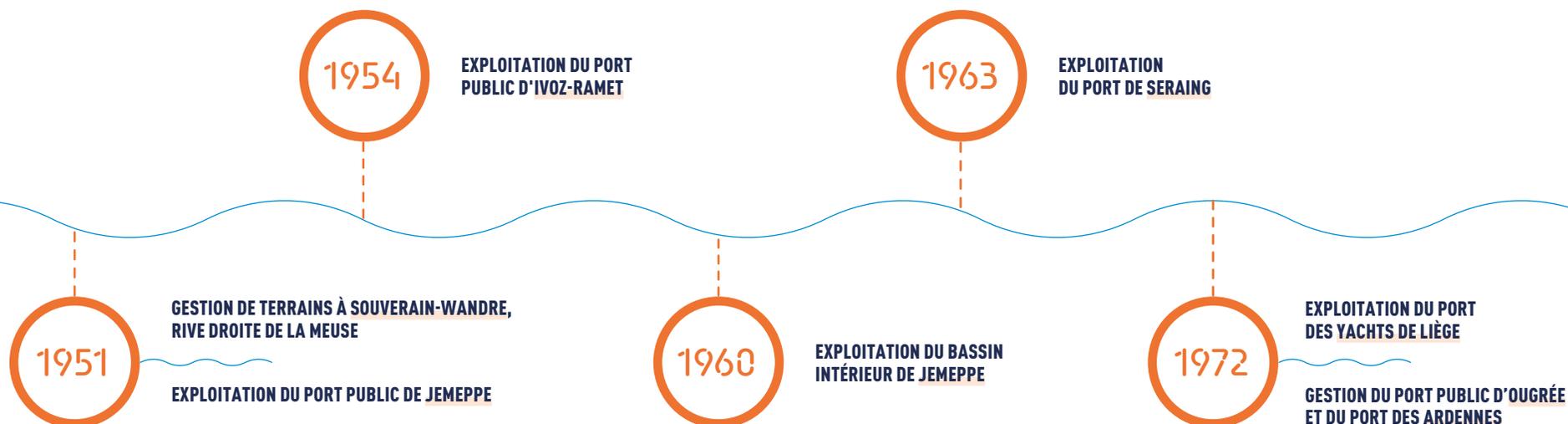
Par arrêtés royaux des 6 avril 1954, 23 juillet 1957, 11 mars 1968 et 29 mars 1970, il a été concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du port public d'Ivoz-Ramet**. L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêtés royaux des 21 octobre 1976, 7 octobre 1983, 9 juillet 1984, 10 août 1984, 8 juillet 1985, 19 novembre 1986, 4 février 1988 et par arrêtés ministériels des 9 août 2010 et 23 septembre 2011.

Par arrêtés royaux des 5 mars 1963 et 29 juin 1971, il a été concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du port de Seraing** ainsi que l'ensemble des nouveaux ouvrages de ce port.

Par arrêté royal du 17 avril 1972, tel que modifié par arrêtés ministériels des 8 décembre 2000 et 14 novembre 2003, il a été concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du Port des Yachts de Liège**. L'étendue de la zone d'eau de ce port public a été modifiée par arrêtés ministériels du 24 juin 2014 et du 16 septembre 2020.

Par arrêté royal du 21 avril 1972, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port public d'Ougrée**.

Par arrêté royal du 23 juin 1972, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port des Ardennes**, à Angleur. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêté royal du 10 juillet 1979 et arrêté ministériel du 3 septembre 1993.



Par arrêtés royaux des 19 janvier 1973 et 16 juillet 1974, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port d'Engis-Ehein**. Le port d'Engis a été repris au Port autonome de Liège par arrêté ministériel du 6 mars 2008.

Par arrêtés ministériels des 11 janvier 1993, 16 mars 2006, 16 janvier 2013 et 25 septembre 2015, l'étendue des terrains constituant le port d'Ehein a été modifiée.

Par arrêté royal du 31 août 1973, il a été concédé au Port autonome de Liège l'**exploitation du port de Flémalle-Haute**.

Par arrêté royal du 5 juin 1978, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port d'Argenteau**, à Visé. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêtés ministériels des 11 juin 2007 et 25 septembre 2015.

Par arrêtés royaux des 5 juin 1978 et 26 avril 1984, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion des terrains et du bassin public intérieur de Semeries**, à Flémalle ainsi que l'ensemble des nouveaux ouvrages d'aménagement portuaire y réalisés.

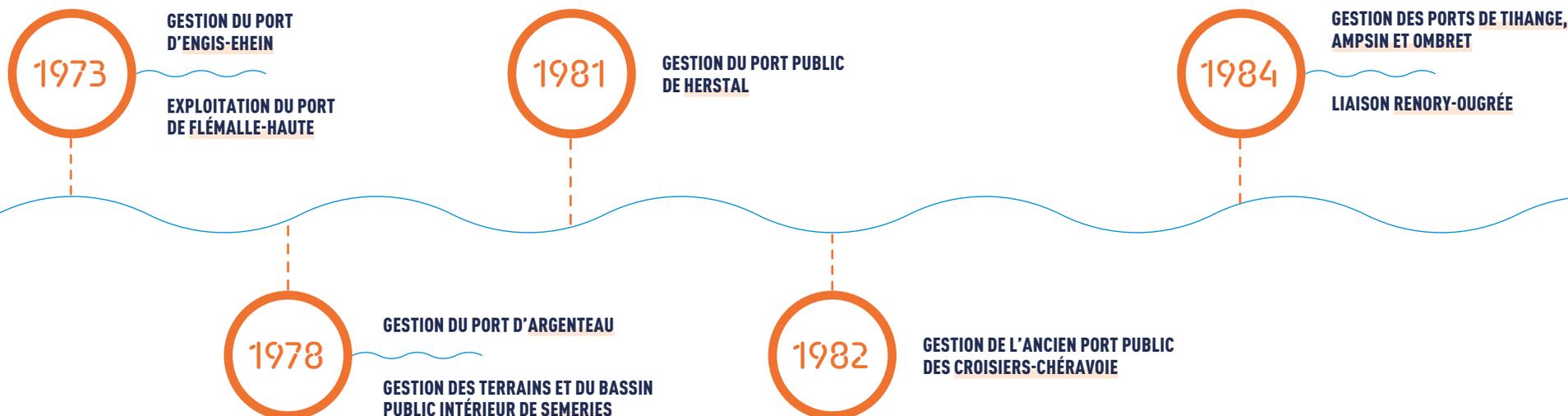
Par arrêté royal du 12 août 1981, il a été retiré au Port autonome de Liège, en vue de permettre la réalisation des aménagements routiers s'inscrivant dans le cadre de l'assainissement du site et de la rénovation du port de Renory, la gestion de trois parcelles de terrain de l'État situées sur le territoire de la Ville de Liège et de la Ville de Seraing.

Par arrêté royal du 21 août 1981, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port public de Herstal, rive gauche du canal Albert**.

Par arrêté royal du 29 juin 1982, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion de l'ancien port public des Croisiers-Chéravoie**, à Liège.

Par arrêté royal du 26 avril 1984, l'État a concédé au Port autonome de Liège la gestion d'une bande de terrain de 400 mètres de longueur comprise entre les ports d'Ougrée et de Renory.

Par arrêté royal du 9 juillet 1984, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion des ports de Tihange, Ampsin et Ombret**. L'étendue des terrains des ports de Tihange et d'Ampsin a été modifiée par arrêtés royaux des 13 novembre 1985 et 27 mars 1987. L'étendue des terrains du port d'Ombret a été modifiée par arrêté ministériel du 15 novembre 2006. L'étendue des terrains du port de Tihange a été modifiée par arrêtés ministériels des 5 mai 2009 et 13 novembre 2014.



Par arrêté royal du 23 avril 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Visé**. La configuration des terrains de ce port a été modifiée par arrêtés ministériels des 20 septembre 2004, 16 octobre 2014 et 27 mars 2020.

Par arrêté royal du 8 juillet 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Statte** sur le territoire de la Ville de Huy. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêtés ministériels des 18 mai 1992, 14 septembre 1992, 26 novembre 2007 et 9 février 2010.

Par arrêté royal du 19 novembre 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port d'Éclatement à Herstal**. L'étendue des terrains du port d'Éclatement de Herstal a été modifiée par arrêté royal du 28 août 1987.

Par arrêté royal du 21 novembre 1985, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Lanaye**.

Par arrêté royal du 24 mars 1987, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port public des Marcatchous**, sis rive droite de la Meuse, en amont et en aval de la passerelle Saucy.

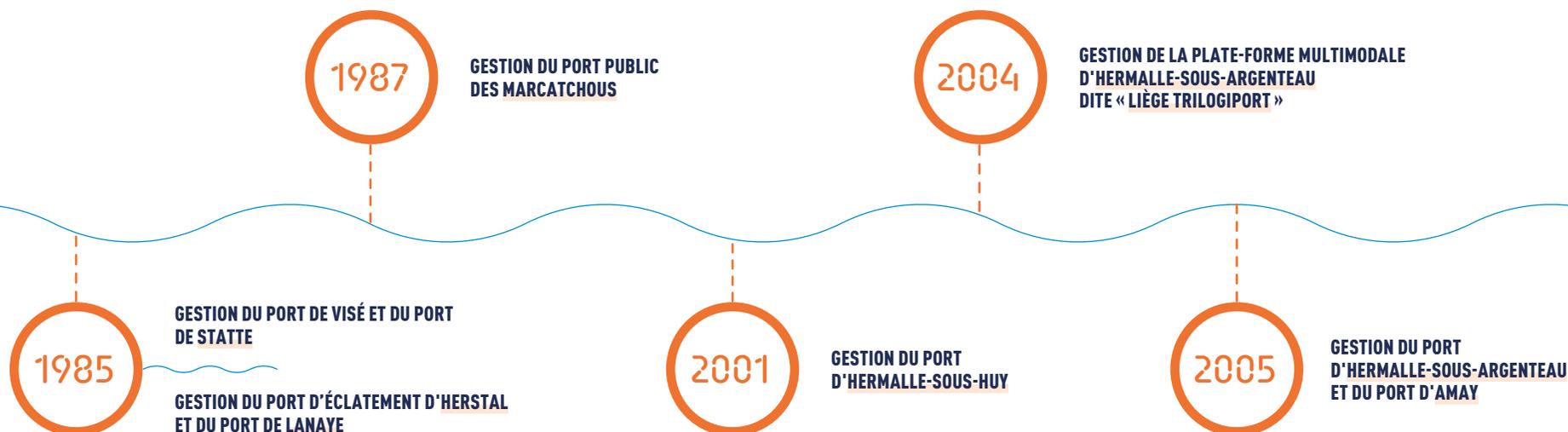
Par arrêté royal du 5 octobre 1989, la propriété des participations de l'État, d'un montant de 5.000.000,00 de francs, a été transférée au 1^{er} janvier 1989, à la Région wallonne, en vertu de l'article 57 § 2 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, suite à la Loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles, modifiée par la loi du 8 août 1988.

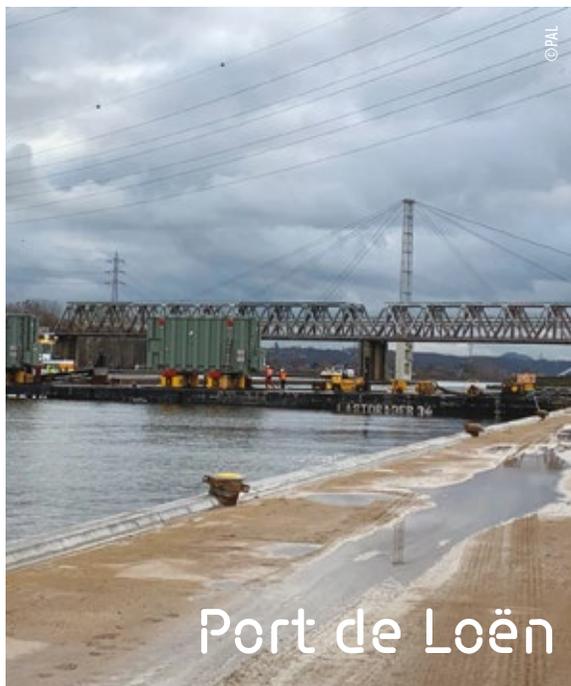
Par arrêté ministériel du 18 juin 2001, la Région wallonne a concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Hermalle-sous-Huy**. L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêtés ministériels des 11 juillet 2005 et 19 avril 2011.

Par arrêté ministériel du 11 juin 2004, il a été confié au Port autonome de Liège la **gestion des terrains de la Région wallonne, constituant la plate-forme multimodale de Hermalle-sous-Argenteau dite « Liège Trilogiport »** sise rive droite du canal Albert entre les ponts de Hermalle-sous-Argenteau et de Haccourt. L'étendue des terrains de ce port a été modifiée par arrêtés ministériels du 17 mai 2017 et du 16 octobre 2020.

Par arrêté ministériel du 13 avril 2005, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Hermalle-sous-Argenteau**, rive gauche.

Par arrêté ministériel du 29 avril 2005, il a été concédé au Port autonome de Liège la gestion du **port d'Amay**.





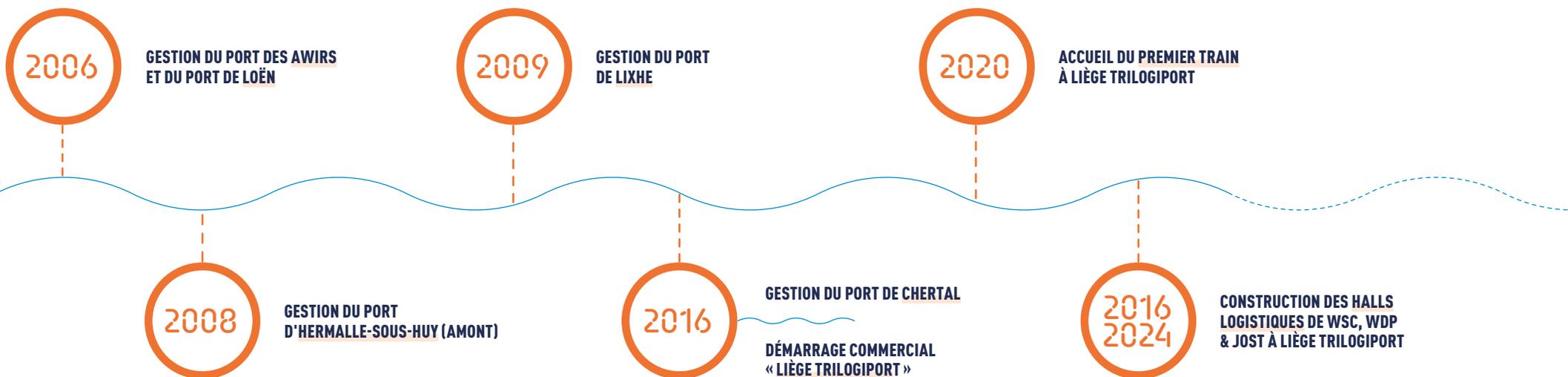
Par arrêté ministériel du 6 avril 2006, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port des Awirs**, sis rive gauche de la Meuse à l'amont de l'ancienne écluse des Awirs. L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêté ministériel du 13 novembre 2014.

Par arrêté ministériel du 23 juin 2006, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion du port de Loën**, sis rive gauche du canal Albert à Visé (Lixhe). L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêté ministériel du 15 mars 2021.

Par arrêté ministériel du 26 novembre 2008, il a été concédé au Port autonome de Liège la **gestion de la partie amont du port de Hermalle-sous-Huy (amont du pont)**.

Par arrêté ministériel du 5 mai 2009, il a été concédé au Port autonome de Liège, la **gestion de l'appontement de chargement et de déchargement** situé en rive gauche du canal Albert à l'amont de l'Usine CBR au **port de Lixhe (Visé)**. L'étendue des terrains de ce port public a été modifiée par arrêtés ministériels du 24 septembre 2014 et 15 mars 2021.

Par arrêté ministériel du 29 août 2016, il a été concédé au Port autonome de Liège, la **gestion des terrains en rive droite du canal Albert, à l'entrée du site de Chertal, constituant le nouveau port dit de « Chertal »**.



Port de Semeries

©PAL



33 zones portuaires

1^{er} port fluvial belge

3^{ème} port fluvial européen

Port des Yachts
1 port de plaisance

27 km
DE QUAIS

382 ha
DE TERRAINS PORTUAIRES

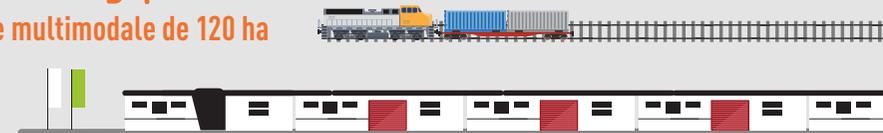
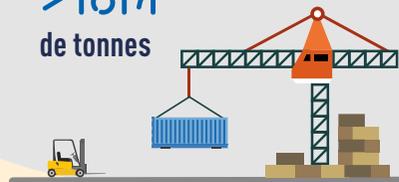
10.828
emplois indirects

8.032
emplois directs

83.431
conteneurs (EVP)
manutentionnés
en 2023

>16M
de tonnes

Liège Trilogiport
Plate-forme multimodale de 120 ha



2.7.2. Présentation des zones portuaires

Port de Statte

LOCALISATION

Ville de Huy et Commune de Wanze, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

Pont de Ben-Ahin

SUPERFICIE

Totale : 5 ha 93 a

Disponible : Pour ce qui n'est pas actuellement concédé à Biowanze, depuis la voirie d'accès à l'extrémité aval du port, le terrain non concédé représente une superficie de **3 ha 64 a**. Cependant, la Ville de Huy interdit toute activité économique sur la zone aval ; seule l'activité liée au tourisme fluvial est acceptée sauf acceptation par la commune d'une autre activité.

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **1.050 m**
- ~ Enfoncement admis : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 69,15**
- ~ Niveau du quai : **± 73,00**

ÉQUIPEMENT

Éclairage public

USAGER

S.A. BIOWANZE



Port de Tihange

LOCALISATION

Ville de Huy, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via N90 et N644 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : 3 ha 78 a dont **3 ha 23 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **541 m**
- ~ Enfoncement admis : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 69,15**
- ~ Niveau du quai : **± 71,40**

ÉQUIPEMENT

Égout, électricité, téléphone et eau

USAGERS

- ~ S.A. EDF LUMINUS/S.A. ENGIE ELECTRABEL
- ~ S.A. HOLCIM (Belgique)
- ~ S.P.R.L. MLD Recyclage





Port d'Ampsin

LOCALISATION

Commune d'Amay, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

- ~ Via N617 (Liège - Huy)
- ~ Via N90 et N644 par le pont d'Ampsin

SUPERFICIE

Totale : **1 ha 87 a** dont **1 ha 80 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **675 m**
- ~ Enfoncement admis : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 69,15**
- ~ Niveau du quai : **± 70,15**

ÉQUIPEMENT

Possibilité électricité, téléphone et éclairage public

USAGER

S.A. CIMENTERIES CBR



Port d'Amay

LOCALISATION

Commune d'Amay, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

- ~ Via N90 par le pont d'Ombret
- ~ Via N617 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : **61 a** dont **23 a** de terrains exploitables

Disponible : **23 a**

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur de la rive : **644 m**
- ~ Enfoncement admis : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- ~ Niveau du quai : **± 68,25**

Port d'Ombret

LOCALISATION

Sur les communes d'Amay et Engis, rive droite de la Meuse

ACCÈS

- ~ Via N90 et N644
- ~ N617 par le pont d'Ombret

SUPERFICIE

Totale : **90 a** dont **61 a** de terrains exploitables

Disponible : **61 a**

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **400 m**
- ~ Enfoncement admis : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- ~ Niveau du quai : **± 68,00**

ÉQUIPEMENT

Possibilité électricité, téléphone et eau



©SPW

Port d'Hermalle-sous-Huy

LOCALISATION

Commune d'Engis, rive droite de la Meuse

ACCÈS

- ~ Via N617 par le pont d'Hermalle-sous-Huy
- ~ Via N90 et N644

SUPERFICIE

Totale : **3 ha 69 a** dont **3 ha 05 a** de terrains exploitables

Disponible : **18 a**

INFRASTRUCTURE

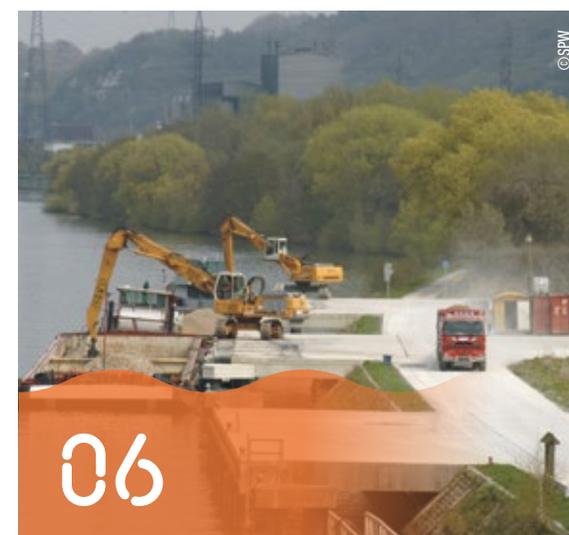
- ~ Longueur de la rive : **946 m**
- ~ Enfoncement admis : **3,00 m**
(uniquement au droit des quais)
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- ~ Niveau du quai :
 - ~ **± 67,48** (port amont)
 - ~ **± 67,20** (port aval)

ÉQUIPEMENT

- ~ 4 quais de déchargement (50 m)
- ~ 1 quai de chargement (63 m)
- ~ 4 dalles de stockage (± 5.500 m²)

USAGERS

- ~ S.A. BELGIAN SCRAP TERMINAL WALLONIE (BST Wallonie)
- ~ S.A. CARRIERES ET FOURS A CHAUX « DUMONT-WAUTIER »
- ~ S.A. ECODREAM
- ~ S.R.L. LOISEAU



©SPW



Port d'Ehein

LOCALISATION

Commune d'Engis, rive droite de la Meuse

ACCÈS

- ~ Via N617 (Liège - Huy)
- ~ Via N90 et N644

SUPERFICIE

Totale : **2 ha 94 a** dont **2 ha 13 a** de terrains exploitables

Disponible : **6 a**

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur des quais : **1.244 m**
- ~ Enfoncement admis : **3,00 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- ~ Niveau des quais :
 - ~ **± 68,00** (en amont du pont)
 - ~ **± 66,50** (en aval du pont)

ÉQUIPEMENT

- ~ 1 grue de 10 t
- ~ Égout, possibilité électricité et téléphone

USAGERS

- ~ S.A. CARMEUSE
- ~ S.C.S. N&B KNAUF



Port des Awirs

LOCALISATION

Commune de Flémalle, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

Via N617 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : **78 a** dont **31 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur de la rive : **818 m**
- ~ Enfoncement admis : **3,00 m**
(accostage autorisé uniquement devant le mur de quai et au droit des ducs d'Albe)
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 64,45**

ÉQUIPEMENT

1 appontement

USAGER

S.A. ENGIE ELECTRABEL

Port de Flémalle

LOCALISATION

Commune de Flémalle, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

Via N617 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : **4 ha** dont **3 ha 22 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **730 m**
- ~ Enfoncement admis : **2,80 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- ~ Niveau du quai : **± 66,50**

ÉQUIPEMENT

- ~ 1 pont portique de 8,5 t
- ~ 2 ponts roulants de 10 t
- ~ 1 pont-à-peser de 50 t
- ~ 2 entrepôts (500 m²)
- ~ Égout, électricité BT (possibilité HT), téléphone, éclairage public et eau

USAGER

S.A. GPF1



Port de Semeries

LOCALISATION

Commune de Flémalle, rive droite de la Meuse

ACCÈS

- ~ **Routier** : via N90 et N644
- ~ **Maritime** :
 - ~ goulet de 27 m de large sur 44 m de long
 - ~ tirant d'air de 7,50 m

SUPERFICIE

Totale : **6 ha 47 a** dont **5 ha 40 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **554 m**
(458 m utiles)
- ~ Enfoncement admis : **3,00 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 64,45**
- ~ Niveau du quai : **± 66,95**

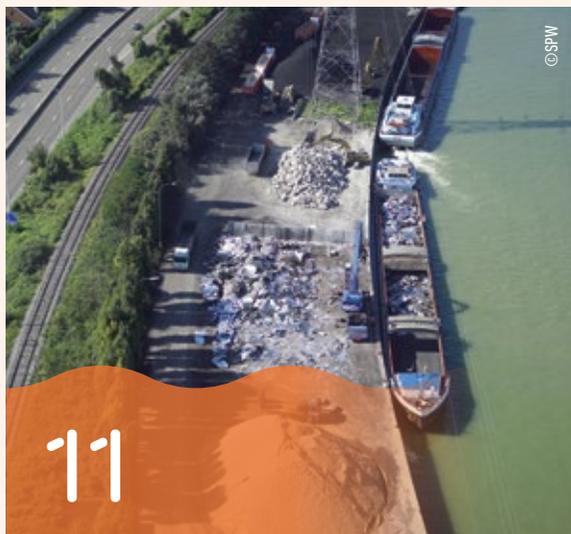
ÉQUIPEMENT

- ~ Voie ferrée (quai nord - 450 m)
- ~ Égout et électricité BT/HT, téléphone, éclairage public et eau

USAGERS

- ~ S.C.R.L. INTRADEL
- ~ S.A. SEGAL





11

Port d'Ivoz-Ramet

LOCALISATION

Sur la Ville de Seraing et la Commune de Flémalle, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via N90 (Liège – Huy)

SUPERFICIE

Totale : **6 ha 98 a** dont **6 ha 07 a** de terrains exploitables

Disponible : **45 a**

INFRASTRUCTURE

~ Longueur du quai : **1.186 m**
(1.110 m utiles)

~ Enfoncement admis :

2,50 m – 3,00 m quai Val Fil

~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**

~ Niveau du quai : **± 63,80**

ÉQUIPEMENT

- ~ 1 pont portique
- ~ 1 grue mobile de 5 t
- ~ 2 grues mobiles de 15 t
- ~ 1 pont-à-peser de 50 t
- ~ Égout, électricité BT et HT, gaz, téléphone, éclairage public et eau

USAGERS

- ~ A.S.B.L. BLEGNY MINE
- ~ S.A. COLAS
- ~ S.A. EDF Luminus
- ~ S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.)
- ~ S.A. SOMEF



12

Port de Seraing

LOCALISATION

Ville de Seraing, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via N617 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : **2 ha 14 a** dont **1 ha 22 a** de terrains exploitables

Disponible : **17 a 19**

INFRASTRUCTURE

~ Longueur des quais :

~ en Meuse : **455 m** (375 m utiles)

~ en bassin : **488 m** (175 m utiles)

~ Enfoncement admis : **2,50 m**

~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**

~ Niveau des quais :

± 65,00 – ± 62,50 (quai de 154 m côté voirie)

ÉQUIPEMENT

- ~ Quai de chargement routier pour colis lourds (*accès direct d'un convoi routier sur bateau*)
- ~ Égout, électricité (*cabine HT à proximité*), téléphone, éclairage public et eau

USAGER

S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.)

Port de Jemeppe

LOCALISATION

Ville de Seraing, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

- ~ **Routier** : via N617 (Liège - Huy)
- ~ **Maritime** :
 - ~ goulet de 13,60 m de large sur 18 m de long
 - ~ tirant d'air de 6,65 m

SUPERFICIE

Totale : 3 ha 20 a dont 2 ha 22 a de terrains exploitables

Disponible : 47 a

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur des quais :
 - ~ en Meuse : **723 m**
 - ~ en bassin : **360 m**
- ~ Enfoncement admis :
 - ~ **2,80 m** (sur les 180 m amont)
 - ~ **2,50 m** (pour le reste)
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**

- ~ Niveau des quais :
 - ~ amont : **± 64,00 – 65,00**
 - ~ aval : **± 63,50**
 - ~ bassin : **± 65,00**

ÉQUIPEMENT

- ~ 2 entrepôts d'une superficie totale de 1.500 m²
- ~ Égout, téléphone, électricité BT/HT, éclairage public (*bassin*) et eau

USAGERS

- ~ S.A. FRISAYE TRANSPORTS
- ~ S.A. SOMEF



Port de Sclessin

LOCALISATION

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

Via N617 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : Néant (quai sans terrain attenant)

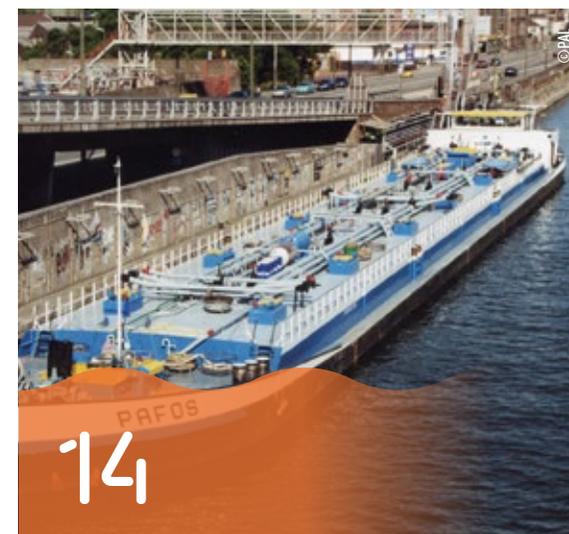
Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **460 m**
(363 m utiles)
- ~ Enfoncement admis : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 62,20**
- ~ Niveau du quai : **± 60,00**

USAGERS

- ~ EXXONMOBIL PETROLEUM & CHEMICAL B.V.
- ~ VARO ENERGY TANKSTORAGE N.V.





Port d'Ougrée

LOCALISATION

Ville de Seraing, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via N90 (Liège – Huy)

SUPERFICIE

Totale : 1 ha de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **422 m**
- ~ Enfoncement admis :
 - ~ **2,50 m** (sur 160 m en amont)
 - ~ **3,40 m** (sur 245 m en aval)
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau du quai : **± 64,00**

ÉQUIPEMENT

Téléphone et éclairage public

USAGER

S.A. ARCELORMITTAL BELGIUM



Port de Renory

LOCALISATION

Villes de Liège et de Seraing, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via N90 (Liège - Huy)

SUPERFICIE

Totale : 14 ha 33 a dont **13 ha 48 a** de terrains exploitables

Disponible : 2 ha 63 a

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur des quais : **1.734 m** (1.692 m utiles)
- ~ Enfoncement admis :
 - ~ **2,50 m** (sur 960 m en amont)
 - ~ **3,00 m** (sur 197 m en aval)
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau des quais :
 - ~ **± 63,50** (sur 960 m en amont)
 - ~ **± 65,55** (sur 332 m en aval)

ÉQUIPEMENT

- ~ 1 pont portique de 5 à 6 t
- ~ 3 ponts portiques de 35 à 50 t
- ~ 2 grues mobiles de 5 et 6 t
- ~ 2 grues mobiles de 20 et 50 t

- ~ 3 ponts à peser de 60 t
- ~ 9 entrepôts d'une superficie totale de 7.800 m²
- ~ Raccordement ferré (3.330 m), égout, électricité BT/HT, éclairage public, téléphone et eau
- ~ Équipé pour la manutention de conteneurs entre les 3 modes de transport (fluvial, routier et ferroviaire) et desservi par une navette fluviale de conteneurs

USAGERS

- ~ S.A. ATRIUM NOVANDI
- ~ S.A. DPW LIEGE CONTAINER TERMINALS – LCT SUD

Port des Ardennes

LOCALISATION

Ville de Liège, rive gauche du canal de l'Ourthe

SUPERFICIE

Totale : **1 ha 78 a** de terrains exploitables

Disponible : L'assainissement du terrain disponible, anciennement occupé par l'UPTR, est à réaliser avant une nouvelle occupation (superficie concernée : **1 ha 53 a 93 ca**)

ACCÈS

Autoroute E25 à proximité

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **172 m**
(156 m utiles)
- ~ Enfoncement admis : **1,80 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 64,25**
- ~ Niveau des quais : **± 67,60**

ÉQUIPEMENT

Électricité HT et téléphone

USAGER

S.A. FLUXYS



Port des Marcatchous

LOCALISATION

Ville de Liège, rive droite de la Meuse, au pied de la passerelle Saucy

ACCÈS

- ~ **Piétonnier** : via passerelle Saucy
- ~ **Maritime** :
 - ~ via le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance du Limbourg et d'Anvers (± 120 km)

- ~ via la Basse Meuse, le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance de Maestricht (± 30 km) et des Pays-Bas
- ~ via la Haute Meuse en provenance de la France (± 110 km) et de la Sambre (± 60 km)

SUPERFICIE

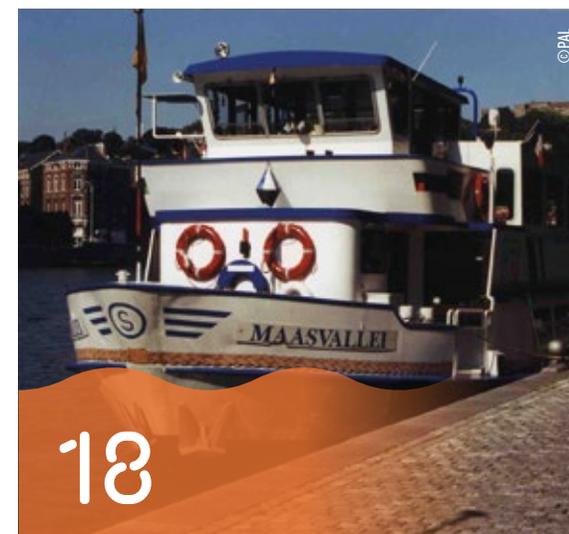
Totale : **6 a** constitués par un terre-plein

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **150 m**
- ~ Enfoncement admis : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau du quai : **± 61,25**
(sur 100 m)

ÉQUIPEMENT

- ~ Port destiné à accueillir des bateaux de ligne pour passagers
- ~ Électricité HT, éclairage public et eau





19

Port des Yachts

LOCALISATION

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse, entre le pont Albert 1er et le pont Kennedy

ACCÈS

- ~ **Routier** : via le pont Albert 1^{er}
- ~ **Maritime** :
 - ~ via le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance du Limbourg et d'Anvers (± 120 km)
 - ~ via la Basse Meuse, le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance de Maestricht (± 30 km) et des Pays-Bas
 - ~ via la Haute Meuse en provenance de la France (± 110 km) et de la Sambre (± 60 km)

SUPERFICIE

Totale : 84 a constitués par un terre-plein

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur des quais :
 - ~ en Meuse, à l'amont du pont Albert 1^{er} : **205 m**
 - ~ en Meuse, à l'aval du pont Albert 1^{er} : **447 m**
 - ~ en bassin : **765 m**
- ~ Enfoncement admis :
 - ~ en Meuse : **3,40 m**
 - ~ en bassin : **2,00 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau des quais :
 - ~ en Meuse, à l'amont du pont Albert 1^{er} : **± 62,50**
 - ~ en Meuse, à l'aval du pont Albert 1^{er} : **± 62,00**
 - ~ en bassin : **± 61,00**

ÉQUIPEMENT

- ~ Port à vocation touristique équipé de pontons et de catways et offrant les services suivants : raccordement en eau et électricité, Wi-Fi, éclairage public, conteneur pour déchets ménagers, dépôt huiles usagées et endroit sécurisé.
- ~ Brasserie-Restaurant « La Capitainerie »
- ~ Capitainerie « Georges Truffaut » avec service d'accueil, locaux d'accueil, laverie, sanitaires et douches.

HEURES D'OUVERTURE

Hors saison (16.09 au 14.05)

- ~ Du lundi au vendredi
08:00 – 09:00
15:00 – 16:00
- ~ Samedi
09:00 – 12:00 *sur rendez-vous*

En saison (15.05 au 15.09)

- ~ Du lundi au vendredi
08:00 – 09:00
14:00 – 18:00
- ~ Samedi
14:00 – 18:00 ou
09:00 – 12:00 *sur rendez-vous*
- ~ Dimanche
14:00 – 18:00

En dehors de ces heures, la Capitainerie reste disponible à la demande.

Port des Croisiers-Cheravoie

LOCALISATION

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse et au pied de la passerelle Saucy

ACCÈS

- ~ **Piétonnier** : via passerelle Saucy
- ~ **Maritime** :
 - ~ via le canal Albert et la Meuse

- liégeoise en provenance du Limbourg et d'Anvers (± 120 km)
- ~ via la Basse Meuse, le canal Albert et la Meuse liégeoise en provenance de Maestricht (± 30 km) et des Pays-Bas
- ~ via la Haute Meuse en provenance de la France (± 110 km) et de la Sambre (± 60 km)

SUPERFICIE

Totale : 10 a constitués par un terre-plein

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **158 m**
- ~ Enfoncement admis : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **$\pm 60,00$**
- ~ Niveau du quai :
 - ~ **$\pm 61,25$** (sur 53 m)
 - ~ **$\pm 63,20$** (pour le reste)

ÉQUIPEMENT

- ~ Port destiné à accueillir des bateaux de ligne pour passagers
- ~ Électricité, téléphone et eau



20

Port de Coronmeuse

LOCALISATION

Ville de Liège, rive gauche de la Meuse

ACCÈS

- ~ **Routier** : quai de Coronmeuse - Autoroutes E25 et E40 via le pont Atlas V
- ~ **Maritime** :
 - ~ goulet de 14,40 m à 18,30 m de large sur 102 m de long

- ~ tirant d'air de 3,40 m à 5,70 m sur 21 m de long

SUPERFICIE

Totale : Néant - Bassin sans terrains attenants

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur des quais : **1.532 m** (781 m utiles)
- ~ Enfoncement admis : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **$\pm 60,00$**
- ~ Niveau des quais : **$\pm 62,10$** (62,30 rive droite)

ÉQUIPEMENT

Eau, éclairage public, possibilité électricité et téléphone



21

Port de Monsin

LOCALISATION

À l'aval de Liège, à l'origine du canal Albert. Le port est ceinturé par le canal Albert et la Meuse.

ACCÈS

- ~ Par les ponts Marexhe, Milsaucy et le pont barrage.
- ~ Accès direct à l'autoroute E25 Liège - Maestricht.



22

SUPERFICIE

Totale : 93 ha dont **72 ha** de terrains exploitables

Disponible : 15 a

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur des quais :
 - ~ canal Albert : **790 m**
 - ~ darse sud : **1.250 m**
 - ~ darse nord : **896 m**
 - ~ quai en Meuse : **1.150 m**
 - ~ darse en Meuse : **190 m**
 - ~ darse couverte : **220 m**
 - ~ darse triangulaire : **71 m**
- ~ Enfoncement admis :
 - ~ darse sud, darse nord, canal Albert : **3,00 m**
 - ~ darse couverte : **3,40 m**
 - ~ darse triangulaire : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau :
 - ~ en canal Albert : **± 60,00**
 - ~ en Meuse : **± 60,00 - ± 54,3**
- ~ Niveau des quais :
 - ~ en canal Albert : **± 62,00**
 - ~ en Meuse : **± 58,65**

ÉQUIPEMENT

- ~ 1 voie dorsale de 2,7 km sur laquelle se greffent 12 quais et routes desservant les installations de l'Île Monsin
- ~ 15 km de voies ferrées sillonnent l'Île Monsin
- ~ 1 gare de triage (*superficie de 7 ha*)
- ~ Egout, eau, téléphone, électricité BT et HT, gaz et éclairage public
- ~ 1 darse couverte de 110 m de long et 26 m de large munie d'une porte anti-vagues et d'un volet de fermeture, occupant une superficie totale de 15.100 m² dont 10.000 m² réservés au stockage et à la manutention de produits à l'abri des intempéries. Elle est desservie par 2 quais et 3 voies ferrées.
- ~ 2 ponts portiques de 9 à 15 t
- ~ 2 ponts portiques de 25 à 30 t
- ~ 22 ponts roulants de 0,5 à 5 t
- ~ 11 ponts roulants de 7,5 à 10 t
- ~ 3 ponts roulants de 12 à 15 t
- ~ 4 ponts roulants de 20 à 30 t
- ~ 2 ponts roulants de 45 t
- ~ 12 grues de 2 à 4 t
- ~ 7 grues de 5 t
- ~ 1 grue de 12 t
- ~ 19 ponts à peser de 4 à 100 t
- ~ 44 entrepôts d'une superficie totale de 102.135 m²
- ~ 51 silos à céréales d'une capacité totale de 25.000 t

USAGERS

- ~ S.A. ANCIENS ETABLISSEMENTS ROBERT COLLETTE (HUBO) (3)
- ~ S.A. CIMENTERIES C.B.R. CEMENTBEDRIJVEN (25)
- ~ S.A. DERICHEBOURG BELGIUM (11 A)
- ~ S.A. ENVISAN (15)
- ~ S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.) (7A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K,L)
- ~ S.A. GRAVAUBEL (22 A,B)
- ~ S.A. HOLCIM (Belgique) (18 A,B)
- ~ S.A. HOLDING DE ACEROS ESPECIALES (AUSA) (14 A,B)
- ~ S.P.R.L. INTER DECOUPE (16)
- ~ S.A. READY BETON (1)
- ~ S.A. RECYLIEGE (24)
- ~ S.A. REVATECH (13)
- ~ S.A. SAMETAL (7D)
- ~ S.A. SOCIETE D'OPERATIONS MARITIMES ET FLUVIALES (SOMEF) (12 A, B)
- ~ S.A. TECHNIQUE ET PROTECTION DES BOIS (T.P.B.) (8 A,B,C-9)
- ~ S.A. TERVAL (20 A,B,C,D,E,F,G,H,I,J-23)
- ~ S.P.R.L. TRH Liège (17)
- ~ S.R.L. WALAGRI (5+6)

Port pétrolier de Wandre

LOCALISATION

Ville de Liège, rive droite de la Meuse en amont du pont de Wandre

ACCÈS

- ~ Via N43 (Liège - Visé).
- ~ Accès direct aux autoroutes E25 et E40

SUPERFICIE

Totale : **59 ha 16 a** dont **56 ha 58 a** de terrains exploitables
Disponible : **91 a**

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur de la berge : **1.985 m**
- ~ Enfoncement admis : **3,40 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 54,30**

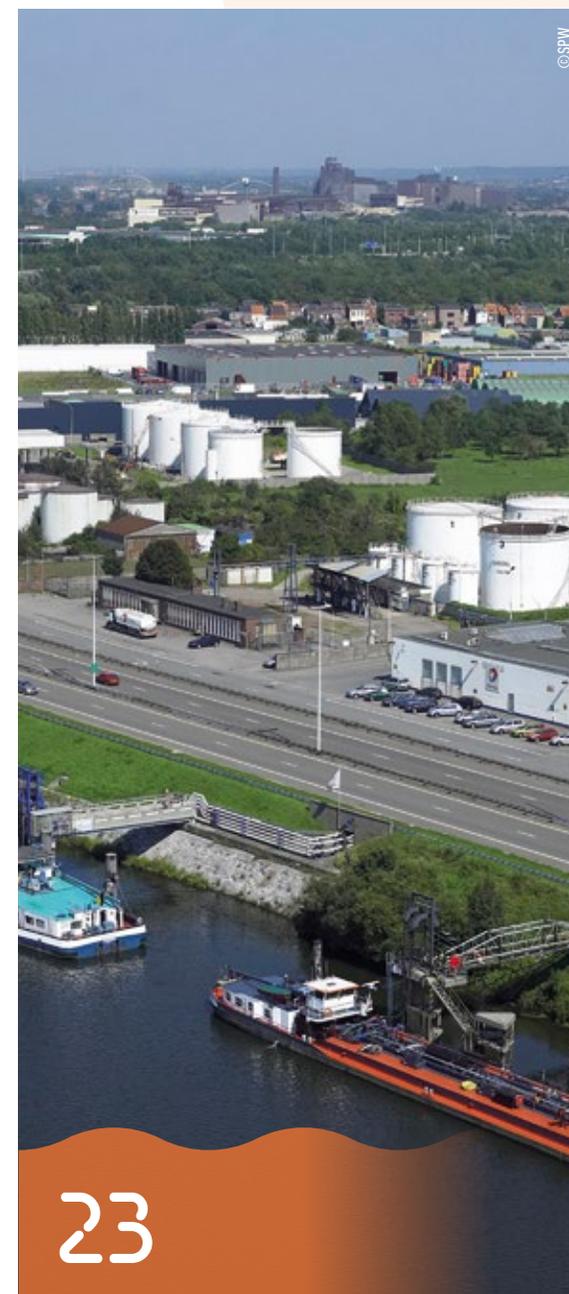
ÉQUIPEMENT

- ~ Raccordement ferré possible, électricité BT et HT, éclairage public, téléphone, eau et gaz
- ~ 9 appontements en Meuse permettent l'accostage de pétroliers
- ~ 12 tunnels sous l'autoroute Liège - Maestricht offrent une liaison entre les berges de la Meuse et les terrains

- ~ Tankage : 68 tanks d'une capacité de stockage de 311.320 m³
- ~ 50 entrepôts d'une superficie totale de 106.990 m²

USAGERS

- ~ S.A. ANTARGAZ BELGIUM (55)
- ~ S.C.A. AUTOSECURITE (26+30)
- ~ EQUANS S.A. (46)
- ~ S.R.L. BABYLISS FACO (45)
- ~ S.A. CAD IMMO (50)
- ~ S.A. COFIMEX (44)
- ~ S.A. COLIM (53+80+81)
- ~ S.A. CONSTRUCTIONS ELECTRONIQUES + TELECOMMUNICATIONS (CE+T) (41)
- ~ S.A. DAUVIMMO (28)
- ~ S.P.R.L. DEPANNAGES BAYARDS (31)
- ~ S.A.R.L. DEPOTS PETROLIERS CONTERN (34 A, B)
- ~ S.A. D'HONDT (32)
- ~ S.A. DIMMA DESIGN (37)
- ~ S.A. ENTREPRISE J. DEFLANDRE ET FILS (52)
- ~ S.R.L. EURODECOR
- ~ S.A. GESIMAT (43 A,B)
- ~ S.A. GILOPS GROUP (60)
- ~ S.R.L. GLOBAL S'IMMO (48)
- ~ S.R.L. I'D (59)
- ~ S.A. IMRECA (42)
- ~ S.A. JULY (33)
- ~ S.R.L. LE PETIT BONHOMME EN PIERRE (47)
- ~ S.A. LIEGE TANK STORAGE (L.T.S) (35)
- ~ S.C.A. MAURICE WILKIN IMMO (RETIF BELGIUM) (56)
- ~ S.P.R.L. PARMECANIQUE (57)
- ~ S.A. PETROLEUM PRODUCTS STORAGE AND TRANSPORT COMPANY (PPST) (29)
- ~ S.A. PROMAS INTERNATIONAL (39)
- ~ S.A. RUS TONY INDUSTRIES (38)
- ~ S.P.R.L. S.D.M. (49)
- ~ S.P.R.L. SOLIREM (51)
- ~ TOTALENERGIES MARKETING BELGIUM (27 A, B)
- ~ S.C.R.I. W-STONES (54)
- ~ S.P.R.L. XEO PROJECT (36)





Port d'Éclatement

LOCALISATION

Ville de Herstal, rive gauche du canal Albert

ACCÈS

Boulevard Zénobe Gramme

SUPERFICIE

Totale : **11 ha 24** dont **8 ha 52** de terrains exploitables

Disponible : **67 a**

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **896 m**
(855 m utiles)
- ~ Enfoncement admis : **2,50 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau du quai : **± 62,00**

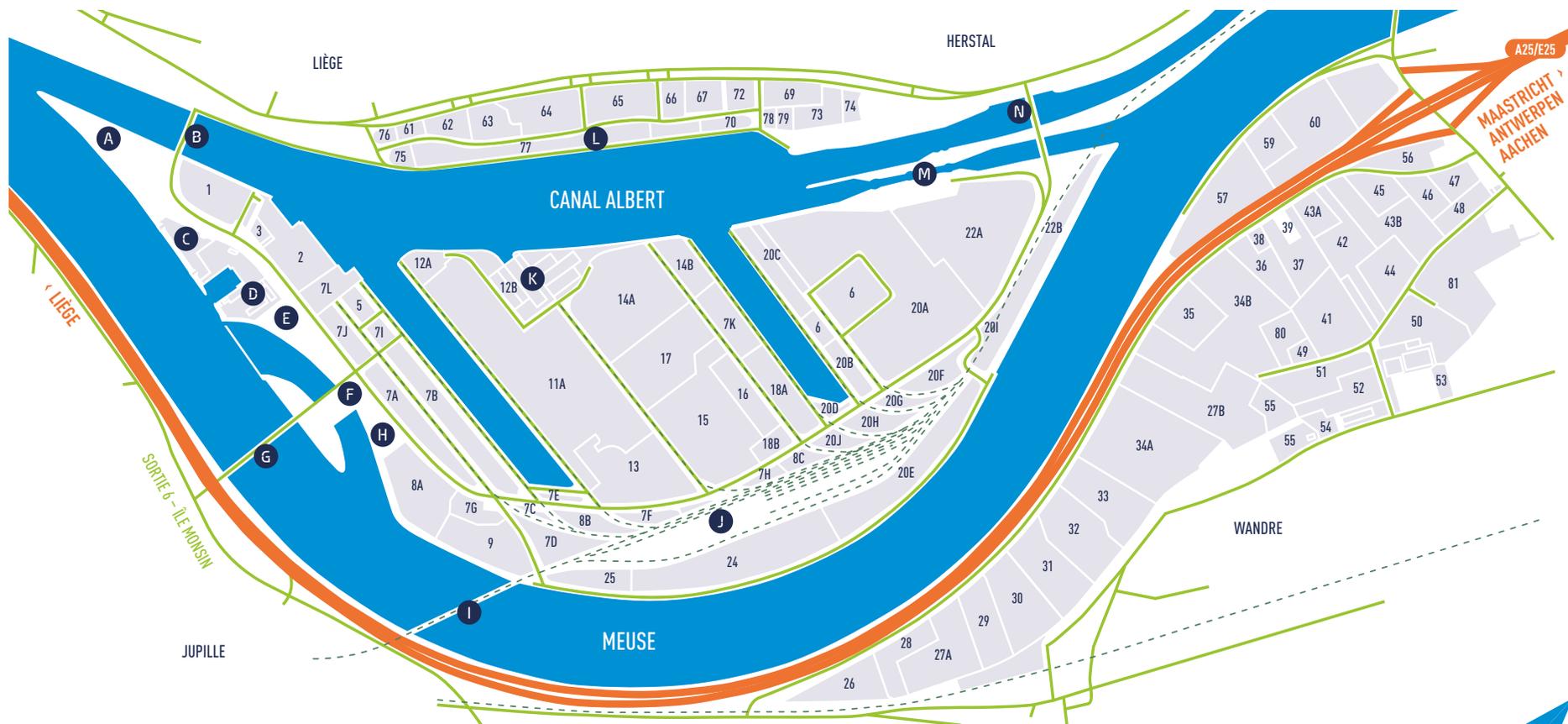
ÉQUIPEMENT

Électricité, éclairage public, téléphone et eau

USAGERS

- ~ S.A. ALDI REAL ESTATE (73)
- ~ S.A. COLIM (64)
- ~ S.P.R.L. GARAGE CARROSSERIE MARTIN (72)
- ~ S.A. GARAGE MARIO LANA (69+78)
- ~ S.A. KBC VASTGOEDPORTE-FEUILLE BELGIE (GAMMA) (63)
- ~ S.A. LA BOUEE (70)
- ~ N.V. LAMBEFIMMO (66)
- ~ LIDL BELGIUM GmbH und Co KG (65)
- ~ S.A. LUKOIL BELGIUM (61)
- ~ S.A. L'UNIVERSELLE IMMO (62+67+79)
- ~ S.A. NEPTUNIA (75)
- ~ S.A. SAPIN (77)
- ~ S.A. TRANSINDUSTRIE - INVEST (74)

24



Zoom

sur les ports de Monsin,
pétrolier de Wandre
et d'Éclatement

- A ESPLANADE ALBERT 1^{ER}
- B PONT MAREXHE
- C ROYAL YACHT CLUB DE LA MEUSE
- D PORT AUTONOME DE LIÈGE
BUREAU TECHNIQUE ET SALLE D'EXPOSITION/DE CONFÉRENCE
- E SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES
- F CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
- G PONT-BARRAGE DE MONSIN

- H S.A. EDF LUMINUS
- I PONT RAIL
- J GARE DE TRIAGE
- K DARSE COUVERTE
- L PORT D'ÉCLATEMENT
- M ECLUSE DE MEUSE
- N PONT MILSAUCY

- PARCELLES
- ROUTE
- AUTOROUTE
- VOIE FLUVIALE
- RAILROAD



Port d'Herstal

LOCALISATION

Ville de Herstal, rive gauche du canal Albert

ACCÈS

- ~ Via N671 (Liège - Maestricht).
- ~ Accès direct à l'autoroute E40

SUPERFICIE

Totale : 10 ha 80 a dont **9 ha 15 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **700 m** (675 m utiles)
- ~ Enfoncement admis : **3,00 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau du quai : **± 62,00**

ÉQUIPEMENT

- ~ 5 ponts roulants de 10 t
- ~ 1 grue mobile de 2,5 t
- ~ 4 ponts à peser de 60 t
- ~ Différents bâtiments pour un total de 21.200 m²
- ~ Unité de traitement des déchets ménagers, production d'électricité
- ~ Égout, électricité HT, éclairage public, télédistribution, téléphone, eau et gaz

USAGERS

- ~ S.C.I.R.L. INTRADEL
- ~ S.A. VEOLIA ENVIRONNEMENTAL SERVICES WALLONIE



Port de Chertal

LOCALISATION

Ville de Herstal, rive droite du canal Albert

ACCÈS

Via le pont de Wandre. Accès direct aux autoroutes E40 et E25

SUPERFICIE

Totale : 1 ha 14 a dont **99 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **385 m**
- ~ Enfoncement admis : enfoncement admis par le Service public de Wallonie en canal Albert (à titre d'information): **3,40 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau du quai : **± 61,50**

USAGER

S.A. MATEGRO

Port d'Argenteau

LOCALISATION

Ville de Visé, rive droite de la Meuse

ACCÈS

- ~ Via N653 (Liège - Visé)
- ~ Accès direct à l'autoroute E25

SUPERFICIE

Totale : **7 ha 93 a** dont **6 ha 73 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **1.068 m**
(963 m utiles)
- ~ Enfoncement admis : **3,40 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 54,30**
- ~ Niveau du quai : **± 57,00**

ÉQUIPEMENT

- ~ 2 grues mobiles de 1,5 t et 2 t de capacité
- ~ 1 entrepôt de 1.209 m²
- ~ Électricité HT, téléphone et gaz

USAGERS

- ~ S.A. MATEGRO
- ~ S.C.R.L. S.C.A.R.



Port d'Hermalle-sous-Argenteau

LOCALISATION

Commune d'Oupeye, rive gauche du canal

ACCÈS

Via l'autoroute E25, sortie Hermalle-sous-Argenteau (n°3)

SUPERFICIE

Totale : **80 a** dont **31 a** de terrains exploitables

Disponible : **11 a 33**

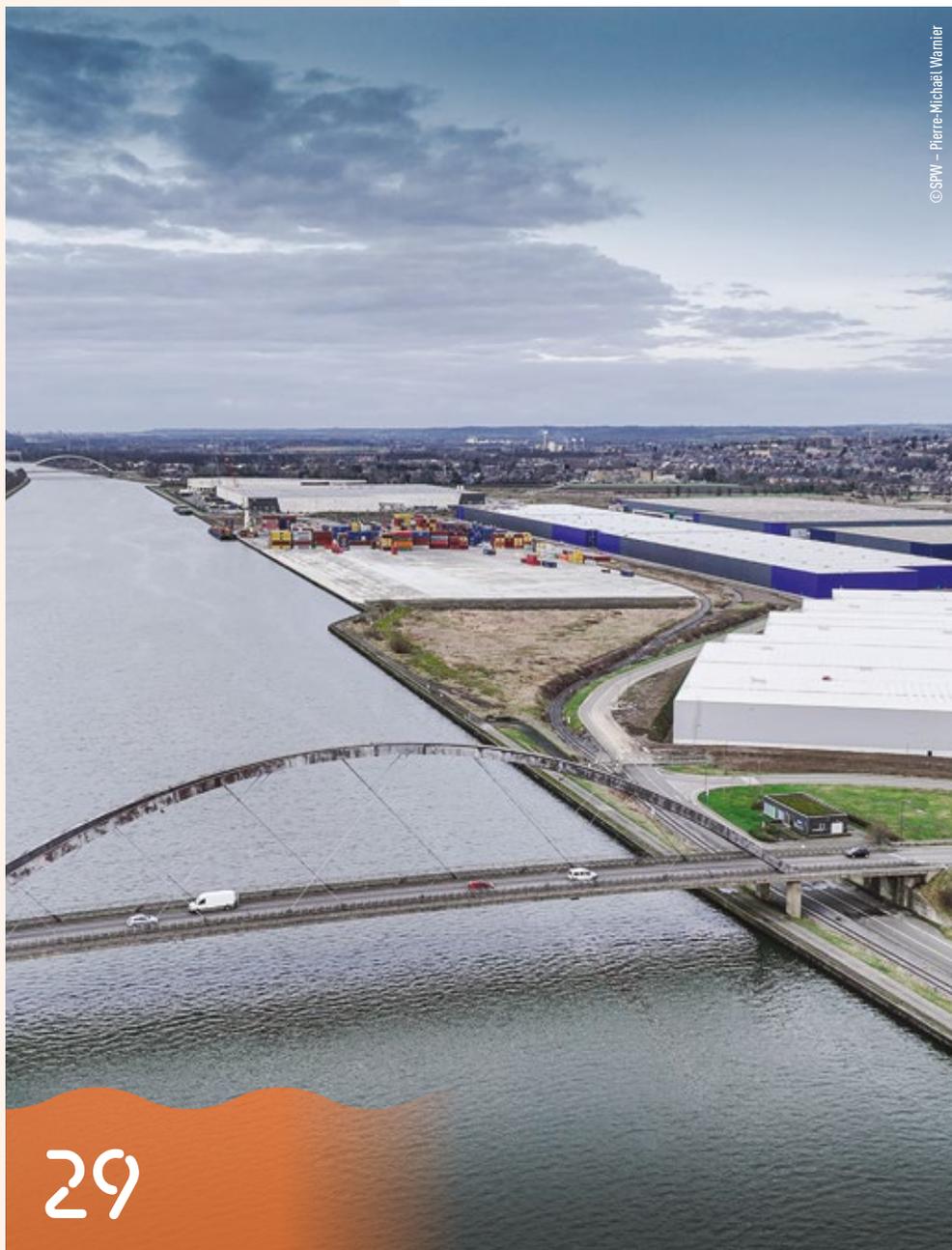
INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur de la rive : **800 m**
- ~ Enfoncement admis : **3,40 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau du quai : **± 61,50**

USAGERS

- ~ S.A. EUROQUARTZ
- ~ S.A. SABLIERE DUPUIS
- ~ S.A. E. VICTOR MEYER





© SPW - Pierre-Michael Wannier

Liège Trilogiport

LOCALISATION

Commune d'Oupeye, rive droite du canal Albert

ACCÈS

Via l'autoroute E25 :

- ~ en venant de Maestricht, sortie Hermalle-sous-Argenteau (n° 3), suivre Liège Trilogiport
- ~ en venant de Bruxelles, Liège, Namur, Aix-la-Chapelle, sortie Liège Trilogiport (n° 2A)

SUPERFICIE

Totale : 83 ha 93 a dont **75 ha 94 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **2.250 m**
- ~ Enfoncement admis : **3,40 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau du quai : **± 61,50**

ÉQUIPEMENT

- ~ Terminal à conteneurs (4 ha 06 a)
- ~ Raccordement ferré, égout, électricité BT/HT et éclairage public
- ~ Le port est équipé pour la manutention de conteneurs entre les 3 modes de transport (fluvial, routier et ferroviaire)
- ~ Des halls logistiques sur une superficie de ± 146.750 m²

USAGERS

- ~ **Terminal à conteneurs :**
S.A. DPW LIEGE CONTAINER TERMINALS - LCT NORD
- ~ **Zone logistique :**
 - ~ S.A. D.L. TRILOGIPORT BELGIUM (JOST GROUP) (30 ha)
 - ~ S.A. WDP (10 ha)
 - ~ S.A. WEERTS SUPPLY CHAIN (WSC) (20 ha)

29

Port de Visé

LOCALISATION

Ville de Visé, rive droite de la Meuse

ACCÈS

Via le pont de Visé

SUPERFICIE

Totale : **5 ha 19 a** dont **4 ha 53 a** de terrains exploitables

Disponible : **21 a**

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **530 m**
(430 m utiles)
- ~ Enfoncement admis : **3,40 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 54,30**
- ~ Niveau du quai : **± 55,50**



Port de Loën

LOCALISATION

Ville de Visé, rive gauche du canal Albert

ACCÈS

Via N602 et le pont de Lixhe (rue des Cimentiers)

SUPERFICIE

Totale : **6 ha 64 a** dont **4 ha 45 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur de la rive : **373 m**
- ~ Enfoncement admis : **3,40 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau du quai : **± 61,00**

USAGERS

- ~ S.A. ELOY BETON
- ~ S.A. EUROPORTS INLAND TERMINALS (E.I.T.)





Port de Lixhe

LOCALISATION

Ville de Visé, rive gauche du canal Albert

ACCÈS

Via N602 et le pont de Lixhe (rue des Cimentiers)

SUPERFICIE

Totale : 10 ha 12 a dont **8 ha 14 a** de terrains exploitables

Disponible : Néant

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur de la rive : **1.712 m**
- ~ Long. appontement : **26,15 m**
- ~ Enfoncement admis : **3,40 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau du quai : **± 61,50**

ÉQUIPEMENT

Entrepôts : 3.590 m²

USAGERS

- ~ S.A. CIMENTERIES C.B.R. CEMENTBEDRIJVEN
- ~ S.A. ENVISAN
- ~ S.C.I.R.L. INTRADEL



Port de Lanaye

LOCALISATION

Ville de Visé, rive droite du canal Albert

ACCÈS

- ~ Via l'autoroute E25
- ~ Via N671 par les ponts de Lixhe et de Lanaye

SUPERFICIE

Totale : 21 ha 86 a dont **20 ha 48 a** de terrains exploitables

Disponible : 20 ha 48 a. Ce terrain est pénalisé par une situation inadéquate au plan de secteur, un problème d'accès routier et la présence d'une espèce florale protégée. A noter que le Gouvernement wallon a refusé de transformer ce terrain en zone portuaire au niveau du plan de secteur.

INFRASTRUCTURE

- ~ Longueur du quai : **2.405 m**
- ~ Enfoncement admis : **3,40 m**
- ~ Niveau du plan d'eau : **± 60,00**
- ~ Niveau du quai : **± 61,50**

2.8. Conditions d'installation et de tarification

2.8.1. Conditions d'installation

CONTRAT DE CONCESSION

- ~ de 10 à 30 ans ;
- ~ **investissements** à réaliser sur le site concédé ;
- ~ **tonnage annuel** à garantir par voie d'eau.

AUTORISATION PRÉCAIRE

- ~ **occupation à durée déterminée**, généralement courte (*6 mois, 1 an, 2 ans...*) ;
- ~ **pas d'investissement lourd** ;
- ~ système très souple, permettant des **opérations de courte durée**.

AUTORISATION POUR OPÉRATIONS ISOLÉES

- ~ autorisation visant **une ou plusieurs opérations portuaires** de chargement/déchargement ou autre (groupage/dégroupage, stockage) ;
- ~ **révocable**, durée très limitée.

Remarques : Toute construction ou installation fixe doit faire l'objet d'une autorisation du Port autonome de Liège; urbanisme, service incendie, à charge du client/usager.

Nos conditions d'installation

Besoin d'un quai, d'un terrain portuaire pour un jour, un mois, un an ou plus ?

Vous souhaitez développer des activités économiques le long de la voie d'eau ?

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE VOUS OFFRE DIVERSES POSSIBILITÉS D'INSTALLATION EN FONCTION DES BESOINS DE VOTRE SOCIÉTÉ.





© François de Ribaucourt

2.8.2. Tarification

Consultez ici nos types de contrats et tarifications et contactez-nous ! Le service économique et commercial du Port autonome de Liège se tient à votre disposition pour vos premiers contacts puis pour l'élaboration de vos projets.

REDEVANCES D'OCCUPATION DE TERRAINS*

Type de terrains	Redevance de base (euro/an/m ²)	Redevance variable (euro/an/m ²)
Terrains situés derrière les quais de transbordement	1,3014 €	1,3014 € à 0,6073 €
Terrains industriels (arrière-zone)	0,4338 €	0,4338 € à 0,2169 €

* Les taux reproduits ci-dessus doivent être majorés de la mobilité (71 % en 2023 – 72 % en 2024) et de la TVA.

Uniquement pour les usagers concessionnaires et/ou suivant l'importance de l'emplacement occupé

REDEVANCES À LA TONNE MANIPULÉE*

Opérations par bateaux	Tarif avec occupation de terrain (euro/tonne)	Tarif sans occupation de terrain
Tarif général	0,0868 €	Mêmes conditions que ci-contre avec une augmentation de 50 %
Tarif produits pétroliers	0,1301 €	
Tarifs réduits	0,0694 € à 0,0174 € suivant la valeur de la marchandise	

Opérations par camions	Tarif (euro/tonne)
Tarif général	0,0868 €
Tarif produits pétroliers	0,1301 €
Tarif port de Souverain-Wandre	0,1301 €

Opérations par wagons	Tarif (euro/tonne)
Tarif général	0,1301 €
Tarif produits pétroliers	0,1735 €
Tarif port de Souverain-Wandre	0,1735 €

* Les taux reproduits ci-dessus doivent être majorés de la mobilité (71 % en 2023 – 72 % en 2024) et de la TVA.

Tarifs 2023



03

BILAN DES
ACTIVITÉS
2023

PORT AUTONOME DE LIÈGE :
BAISSE DES TRAFICS EN 2023 ET MAINTIEN
DES INVESTISSEMENTS EN 2024.

3.1. Bilans statistiques

3.1.1. Considérations sur les trafics

L'année 2023 a été particulièrement difficile, marquée par le ralentissement de la croissance économique mondiale et par l'instabilité géopolitique liée notamment à la guerre en Ukraine. Ces situations ont impacté l'activité du Port autonome de Liège.

>16 millions
de tonnes =
- 14,5 %

Toutefois, comme le souligne Yves Demeffe, Directeur général a.i. du Port autonome de Liège, **le Port poursuit divers projets et maintient ses investissements en 2024 pour renforcer la multimodalité et l'attractivité économique de la région liégeoise.**

Les perturbations se déclinent sur les diverses catégories de trafics :

- Plus de **16 millions de tonnes de marchandises** ont ainsi transité en 2023 par les 33 zones portuaires liégeoises, soit une **baisse de 14,5 %** par rapport à 2022 (-2.770.151 tonnes) (trafic global eau-rail-route).
- À l'instar des ports maritimes et d'autres ports intérieurs européens, le trafic de conteneurs enregistre une diminution plus limitée de **7 %** avec près de **83.431 EVP** (équivalents-vingt-pieds - mesure de référence du secteur) manutentionnés sur les trois terminaux à conteneurs du Port de Liège. Élément positif, on constate une augmentation de la valeur ajoutée des marchandises transportées.
- Pour 2023, le trafic fluvial s'est établi à **11.7 millions de tonnes**, en **baisse de 19 %**.

Tous les indicateurs économiques ne sont pas en berne puisque la plate-forme multimodale Liège Trilogiport a poursuivi son développement en 2023. Le terminal à conteneurs vient d'être doté de **5,5 ha supplémentaires** (9,2 millions d'euros). Cette extension, fi-



Willy Demeyer
Bourgmestre de la Ville de Liège

©Norandi - Mahaux Photography

nalisée à l'automne 2023, permet à la société DPW Liege Container Terminals de répondre aux besoins de ses clients et d'accroître ses activités liées au transport de conteneurs. Les divers halls logistiques construits sont totalement opérationnels (superficie totale de près de **240.000 m²**, soit les ¾ de la plateforme en activité). La construction du dernier hall logistique (76.000 m² - Jost Group) sera finalisée au printemps 2024.

Divers projets de renfort de l'offre multimodale

Le Port autonome de Liège poursuit toutefois ses investissements en 2024. Divers projets viendront renforcer ainsi l'offre multimodale du Port de Liège :

- ~ Les travaux de **construction d'une dalle d'appontement** (nouvelle installation d'accostage) à Hermalle-sous-Huy, à l'amont du pont, ont démarré en février 2024,
- ~ Deux études en collaboration avec le Service public de Wallonie menées en 2024 :
 - ~ La **pose des poteaux d'éclairage et de l'électricité de quai** au niveau du nouveau mur de quai aménagé en 2022 à Hermalle-sous-Huy (port aval) ;
 - ~ Le **remplacement de la plantation** de peupliers au port de Flémalle-Haute.
- ~ **Développement du fret ferroviaire**, via une nouvelle plate-forme bimodale (rail-route) située au port de Monsin.

Pour renforcer son rôle stratégique de port intérieur, le Port autonome de Liège investit également dans le tourisme fluvial avec l'aménagement d'une nouvelle zone portuaire dédiée à la plaisance et d'une nouvelle Capitainerie dans le quartier de Rives Ardentes à Coronmeuse/Liège.

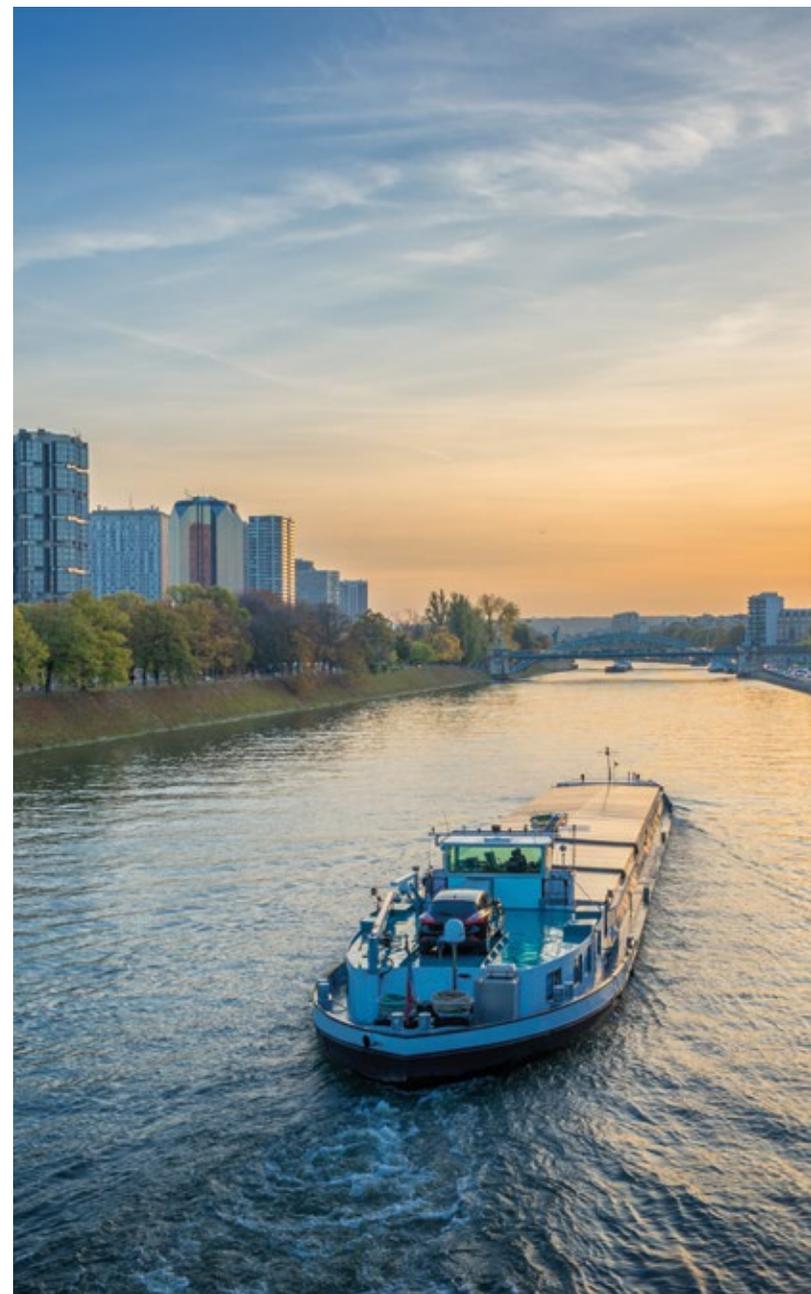
Selon Willy Demeyer, Président du Port autonome de Liège, « la baisse générale de nos trafics résulte non seulement d'un fort ralentissement économique mondial mais également des nombreuses perturbations de la logistique des conteneurs et des conséquences du conflit en Ukraine. Toutefois, le Port autonome de Liège poursuit, avec la Wallonie, son programme ambitieux d'investissements notamment avec le rehaussement des ponts du Canal Albert, ce qui nous permet de répondre pleinement aux objectifs de développement du Gouvernement wallon en matière économique.

Divers projets tels que :

- ~ la nouvelle installation d'accostage à Hermalle-sous-Huy,
- ~ la construction d'une nouvelle capitainerie
- ~ le port de plaisance
- ~ la nouvelle plate-forme bimodale (rail-route) du Port de Monsin renforceront l'offre multimodale du Port de Liège ».

Pour rappel, plus de **18.000 emplois directs et indirects** sont générés par les entreprises privées actives sur les sites portuaires du Port autonome de Liège (étude de la Banque Nationale de Belgique).

Le Port de Liège demeure donc un levier de développement socio-économique important pour la région.



LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Port autonome de Liège s'élève en 2022 à 5.475.248,90 €, soit une augmentation de 5%



LE TRAFIC FLUVIAL

Les tonnages voie d'eau passent de 14.550.481 tonnes en 2022 à **11.755.783 tonnes** en 2023, soit une **diminution de 2.744.698 tonnes** (-19 %).

L'ensemble des catégories de marchandises fluviales significatives est en repli en 2023 :

- ~ les matières premières secondaires et les déchets (industrie cimentière) : **-777.470 tonnes**, soit **-33 %**
- ~ les produits minéraux (produits carriers) : **-645.201 tonnes**, soit **-13 %**
- ~ les produits du charbon : **-507.712 tonnes**, soit **-42 %**
- ~ les marchandises diverses et les conteneurs : **-455.284 tonnes**, soit **-50 %**
- ~ le secteur métallique : **-187.582 tonnes**, soit **-16 %**
- ~ le secteur de l'agriculture : **-116.587 tonnes**, soit **-23 %**
- ~ le secteur pétrolier : **-26.737 tonnes**, soit **-1 %**
- ~ le secteur chimique : **-19.054 tonnes**, soit **-6 %**
- ~ le secteur forestier : **-15.363 tonnes**, soit **-25 %**

Les conteneurs

Le trafic de conteneurs a également **diminué de 7 %**, avec **83.431 équivalent vingt pieds** (EVP, mesure de référence du secteur) manutentionnés en 2023 contre **89.520 EVP** en 2022. Ce recul s'inscrit dans une baisse globale des volumes conteneurisés manutentionnés en Europe.

Ci-dessous l'évolution du trafic fluvial de conteneurs au Port autonome de Liège au cours de ces dernières années sur l'ensemble des trois terminaux à conteneurs liégeois (Renory, Monsin et Liège Triligiport).

Une forte croissance des activités sur le terminal de la plate-forme Liège Triligiport est toutefois constatée avec une augmentation de valeur ajoutée pour les conteneurs manipulés sur cette zone portuaire.

Année	Nbr EVP	%
2019	96.220	+13
2020	115.921	+20
2021	113.909	-2
2022	89.520	-21
2023	83.431	-7

Rapport des différentes catégories de marchandises

* non significatif

Désignation des marchandises	2022	2023	Différence	%
Produits de l'agriculture	505.702	389.115	-116.587	-23
Houille et lignite	1.206.603	698.891	-507.712	-42
Minerais	1.980	0	-1.980	*
Produits alimentaires	0	0	0	*
Bois et produits du bois	62.586	47.223	-15.363	-25
Coke et produits pétroliers	2.788.422	2.961.685	-26.737	-1
Produits chimiques	329.846	310.792	-19.054	-6
Produits minéraux non métalliques	5.119.606	4.474.405	-645.201	-13
Métaux	1.163.698	976.116	-187.582	-16
Machines et matériel	281	621	+340	*
Matériel de transport	0	33	+33	*
Articles manufacturés	22.404	11.109	-11.245	*
Matières premières secondaires, déchets	2.342.446	1.564.976	-777.470	-33
Marchandises divers, conteneurs	913.983	458.699	-455.284	-50
Autres marchandises	92.924	62.118	-30.806	-33
TOTAL	14.550.481	11.755.783	-2.794.698	-19

La navigation maritime

Ce mode de transport exporte principalement des aciers spéciaux pour le secteur automobile. La faillite du sidérurgiste Liberty Steel a également entraîné une forte réduction de son usage. **54.895 tonnes** d'acier ont été exportées vers la Grande-Bretagne en 2023.

Année	Nbr bateaux	Evolution	%
2019	156	+34	+28
2020	119	-37	-24
2021	75	-44	-37
2022	31	-44	-59
2023	31	0	0

Analyse des résultats fluvio-maritimes

Ces diminutions de trafics ont des origines multiples. Parmi les plus importantes, citons :

- ~ La **conjoncture internationale**. Les principaux ports européens sont en recul :
 - ~ **-6 %** pour **Rotterdam** et **Anvers-Bruges**
 - ~ **-11 %** pour **North Sea Port** (Gand, Terneuzen, Vlissingen)
 - ~ **-5 %** pour **Haropa** (Le Havre, Rouen, Paris)
 - ~ **-5 %** pour **Hambourg**
 - ~ **-10 %** pour **Bruxelles**
 - ~ ...
- ~ L'**obsolescence** programmée de la phase sidérurgique à froid du bassin liégeois.
- ~ La **mauvaise tenue** des principaux secteurs historiques et représentatifs du transport par voie d'eau (laitiers pour les cimenteries, charbons pour les centrales électriques et produits carriers pour la construction).

TRAFIC GLOBAL (EAU-RAIL-ROUTE)

Mode	2022 (tonne)	2023 (tonne)	Variation (tonne)	%
Voie d'eau	14.550.481	11.755.783	-2.794.698	-19
Route	4.187.986	4.283.933	+95.947	+2
Rail	291.186	219.786	-71.400	-25
TOTAL	19.029.653	16.259.502	-2.770.151	-14,5



©SPW – Jean-Louis Carpentier

TRAFICS AU PORT DES YACHTS

Le nombre de yachts ayant fait escale au Port des Yachts de Liège s'élève à **705 unités** en 2023 (contrairement à 718 unités en 2022).

Le podium des nationalités est composé des Pays-Bas (**400 unités**, soit **57 %**), de la Belgique (110 unités, soit **16 %**) et de l'Allemagne (**92 unités**, soit **13%**). Les **13 %** restant sont composés de yachts australiens, danois, espagnols, américains, français, norvégiens, néozélandais, anglais, suédois, suisses, japonais, tchèques et finlandais.

3.1.2. Liège Trilogoport en plein essor

La plate-forme logistique de Liège Trilogoport en plein essor pour répondre aux besoins de la logistique.

En plein essor, la plate-forme multimodale Liège Trilogoport propose de nouveaux services pour répondre aux besoins et enjeux logistiques de la région avec une logique de développement durable.

Elle a renforcé son rôle de hub grâce aux **travaux d'infrastructures ferroviaires réalisés en 2020** et grâce à la **construction d'entrepôts supplémentaires sur la zone logistique**.

Grâce à l'initiative du Port autonome de Liège et des entreprises privées concessionnaires, de nombreux développements à Liège Trilogoport sont à noter :

- ~ le **renforcement** et l'**intensification** de la navette fluviale de conteneurs reliant Liège Trilogoport aux Ports d'Anvers et de Rotterdam ;
- ~ l'**augmentation** du trafic de conteneurs ;
- ~ la **nouvelle desserte ferroviaire opérationnelle** grâce aux initiatives du Port autonome de Liège pour assurer la connexion avec le réseau ferroviaire européen et mondial ;
- ~ la **construction de nouveaux halls logistiques** de dernière génération ;
- ~ les **perspectives commerciales** prometteuses en termes de trafics, d'emplois et de valeur ajoutée ;
- ~ l'**arrivée de grandes sociétés logistiques**.

DÉVELOPPEMENTS EN 2023

En 2023, on note les développements suivants au sein de la plate-forme multimodale Liège Trilogiport :

~ **Extension du terminal à conteneurs en 2023** : Le terminal à conteneurs de Liège Trilogiport (d'une superficie initiale de **3,6 ha**) a été doté en 2023 de 5,5 ha supplémentaires ainsi que d'une aire de stationnement pour poids-lourds située à l'entrée du terminal. Cette extension représente un investissement de plus de **9,2 millions d'euros** et est réalisée grâce aux subventions octroyées au Port autonome de Liège dans le cadre du Plan de Relance :



5.530.000 €
du Plan National de Relance et de Résilience
(part européenne)



3.700.000 €
du Plan de Relance de la Wallonie (part wallonne)

Cela vient renforcer l'attractivité du Port de Liège et sa compétitivité tout en s'inscrivant dans un projet plus large de promotion du transport multimodal. L'objectif est de limiter la croissance du nombre de poids lourds entre les ports d'Anvers-Bruges et Liège, et de permettre aux entreprises liégeoises et wallonnes de disposer, au départ de Liège Trilogiport, d'une véritable alternative à la route pour leurs marchandises.

La réalisation de l'extension du terminal à conteneurs de Liège Trilogiport et le projet de rehaussement des ponts situés sur le canal Albert (Hermalle-sous-Argen-

teau, Haccourt et Lixhe) s'inscrivent dans la politique wallonne et européenne de favorisation du report modal et de la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports.

- ~ **D.L. Trilogiport Belgium (Jost Group)** : Le dernier hall logistique (**76.000 m²**) est actuellement en cours de finalisation et sera achevé mi-2024.
- ~ **WDP** : La société WDP a finalisé en 2023 la construction d'un nouvel entrepôt de **29.000 m²**.

Liège Trilogiport en plein développement grâce à l'initiative du PAL et des entreprises privées.



RÉCAPITULATIF DES ENTREPÔTS LOGISTIQUES OPÉRATIONNELS

Reconnu comme un hub logistique majeur, le Port autonome de Liège est une plate-forme logistique incontournable en Belgique et en Europe et devient une plaque tournante incontournable pour l'acheminement des marchandises en Belgique et dans les pays voisins.



48.000 m²



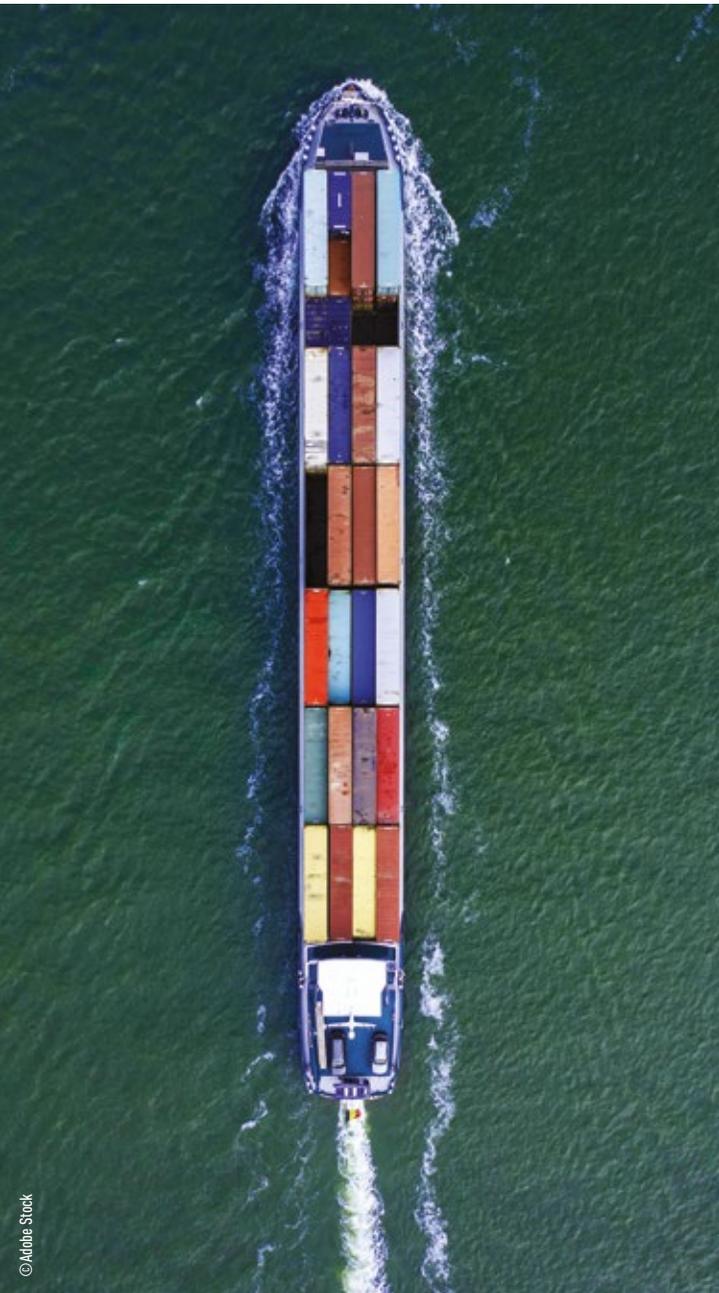
180.000 m²
(76.000 M² EN COURS DE FINALISATION)



85.600 m²

313.600 m² de superficie totale des entrepôts logistiques en activité et opérationnels





3.1.3. Évolution du tonnage global des ports publics

Route
4.283.933 T | 27%



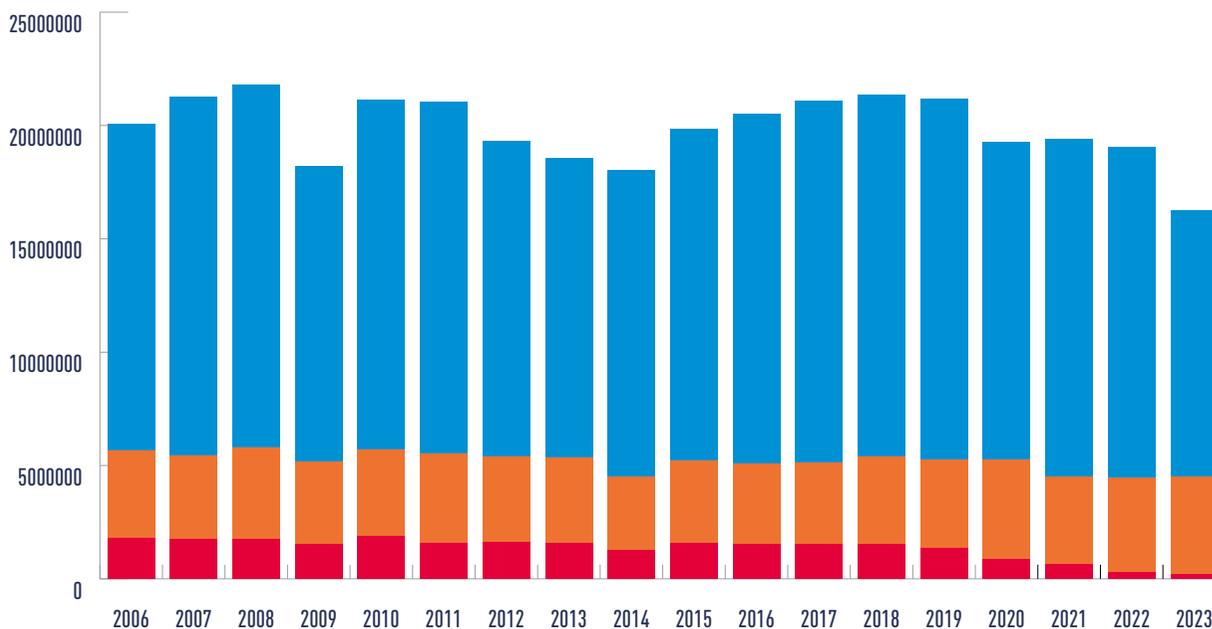
Rail
219.786 T | 1%



Tonnage total :
16.259.502 t



Voie d'eau
11.755.783 T | 72%



Années	Wagons	Camions	Sous-sol	Bateaux	Trafic TOTAL
1939	-	-	0	1.139.206	1.139.206
1950	-	-	0	1.415.336	1.415.336
1951	-	-	0	1.849.042	1.849.042
1952	1.136	-	1.136	-	1.136
1953	8.117	6.451	14.568	2.470.602	2.485.170
1954	30.416	1.806	32.222	2.882.686	2.914.908
1955	8.365	2.870	11.235	3.520.453	3.531.688
1956	10.332	-	10.332	3.974.101	3.984.433
1957	16.626	-	16.626	4.490.985	4.507.611
1958	9.620	-	9.620	4.525.050	4.534.670
1959	12.148	13.997	26.145	4.419.253	4.445.398
1960	9.961	16.915	26.876	4.783.837	4.810.713
1961	8.983	42.892	51.875	4.306.552	4.358.427
1962	8.576	67.609	76.185	4.691.511	4.767.696
1963	15.256	186.487	201.743	4.626.543	4.828.286
1964	85.113	574.835	659.948	5.058.859	5.718.807
1965	31.478	488.591	520.069	4.660.076	5.180.145
1966	120.870	526.106	646.976	4.335.850	4.982.826
1967	146.471	743.822	890.293	4.656.062	5.546.355
1968	94.747	728.828	823.575	5.086.851	5.910.426
1969	95.852	733.335	829.187	5.116.579	5.945.766
1970	205.905	959.068	1.164.973	6.295.342	7.460.315
1971	154.522	1.034.498	1.189.020	5.687.604	6.876.624
1972	201.169	1.361.846	1.563.015	6.686.573	8.249.588
1973	274.570	1.096.332	1.370.902	6.089.965	7.460.867

1974	388.020	1.570.799	1.958.819	7.129.365	9.088.184
1975	334.489	1.705.622	2.040.111	5.176.358	7.216.469
1976	209.944	1.688.456	1.898.400	6.102.692	8.001.092
1977	171.697	1.423.545	1.595.242	6.337.036	7.932.278
1978	190.319	1.664.935	1.855.254	6.635.293	8.490.547
1979	207.301	2.114.161	2.321.462	7.009.670	9.331.132
1980	253.640	1.929.467	2.183.107	6.937.967	9.121.074
1981	153.085	1.564.964	1.718.049	6.613.100	8.331.149
1982	104.494	1.318.584	1.423.078	6.155.371	7.578.449
1983	281.932	1.207.045	1.488.977	6.336.835	7.825.812
1984	236.705	1.204.126	1.440.831	6.250.500	7.691.331
1985	200.063	1.343.883	1.543.946	6.266.323	7.810.269
1986	166.033	1.296.563	1.462.596	6.207.646	7.670.242
1987	351.211	1.409.273	1.760.484	6.437.927	8.198.411
1988	416.358	1.560.976	1.977.334	6.900.721	8.878.055
1989	527.410	1.722.045	2.249.455	6.936.509	9.185.964
1990	437.962	1.734.491	2.172.453	7.436.856	9.609.309
1991	587.846	2.094.162	2.682.008	7.396.374	10.078.382
1992	1.426.219	3.089.512	4.515.731	7.849.652	12.365.383
1993	1.666.798	3.375.211	5.042.009	7.957.161	12.999.170
1994	1.962.073	3.817.045	5.779.118	8.840.259	14.619.377
1995	1.735.774	3.625.539	5.361.313	8.349.134	13.710.447
1996	2.017.697	4.101.594	6.119.291	8.995.999	15.115.290
1997	2.238.408	4.387.359	6.625.767	10.178.976	16.804.743
1998	2.060.330	4.181.247	6.241.577	11.233.078	17.474.655
1999	2.069.596	4.444.362	6.513.958	12.571.321	19.085.279

2000	2.123.023	4.366.100	6.489.123	13.138.277	19.627.400
2001	2.083.119	3.983.332	6.066.451	13.476.094	19.542.545
2002	2.169.909	4.089.743	6.259.652	14.418.465	20.678.117
2003	2.006.640	3.996.649	6.003.289	14.170.820	20.174.109
2004	2.045.193	4.355.244	6.400.437	15.190.067	21.590.504
2005	1.799.093	4.025.365	5.824.458	14.229.743	20.054.201
2006	1.782.167	3.864.020	5.646.187	14.413.738	20.059.925
2007	1.757.287	3.693.718	5.451.005	15.794.647	21.245.652
2008	1.754.003	4.025.732	5.779.735	16.027.486	21.807.221
2009	1.537.618	3.637.548	5.175.166	13.022.613	18.197.779
2010	1.888.036	3.813.890	5.701.926	15.452.240	21.154.166
2011	1.554.116	3.987.095	5.541.211	15.513.166	21.054.377
2012	1.638.890	3.747.858	5.386.748	13.920.705	19.307.453
2013	1.585.629	3.742.367	5.327.996	13.232.777	18.560.773
2014	1.250.368	3.241.994	4.492.362	13.539.936	18.032.298
2015	1.572.660	3.656.112	5.228.772	14.605.098	19.833.870
2016	1.516.698	3.549.923	5.066.621	15.462.275	20.528.896
2017	1.517.075	3.621.223	5.138.298	15.949.972	21.088.270
2018	1.512.174	3.893.169	5.405.343	15.959.357	21.364.700
2019	1.351.292	3.916.301	5.267.593	15.901.980	21.169.573
2020	860.373	4.410.651	5.271.024	13.982.321	19.253.345
2021	629.653	3.861.071	4.490.724	14.924.980	19.415.623
2022	291.186	4.187.986	4.479.172	14.550.481	19.029.653
2023	219.786	4.283.933	4.503.719	11.755.783	16.259.502

3.1.4. Nombre de bateaux et de tonnages par port

Ports	Bateaux chargés		Bateaux déchargés		TOTAL	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
1 Monsin	665	679.034	669	925.328	1.334	1.604.362
2 Lixhe	597	459.074	628	742.567	1.225	1.201.641
3 Souverain-Wandre	1	2.697	622	1.323.850	623	1.326.547
4 Hermalle-sous-Huy	77	171.222	613	1.025.036	690	1.196.258
5 Ehein	663	880.944	86	224.544	749	1.105.488
6 Sclessin	17	20.348	511	1.095.394	528	1.115.742
7 Statte	277	323.936	336	378.097	613	702.033
8 Loên	20	29.594	142	367.741	162	397.335
9 Ivoz-Ramet	156	288.592	218	305.978	374	594.570
10 Trilogiport	1	193.830	4	211.693	5	405.523
11 Semeries	183	254.895	153	266.017	336	520.912
12 Ampsin	283	344.342	-	-	283	344.342
13 Renory	27	38.537	44	56.164	71	94.701
14 Tihange	108	226.174	34	40.950	142	267.124
15 Awirs	136	173.109	-	-	136	173.109
16 Chertal	1	802	185	232.115	186	232.917
17 Hermalle-sous-Argenteau	8	10.580	36	80.592	44	91.172
18 Argenteau	9	14.562	73	104.582	82	119.144
19 Herstal	17	52.157	86	38.666	103	90.823
20 Amay	12	11.187	9	16.839	21	28.026
21 Éclatement	-	-	11	22.032	11	22.032
22 Flémalle-Haute	-	-	17	30.777	17	30.777
23 Jemeppe	12	14.840	-	-	12	14.840
24 Ombret	-	-	5	30.982	5	30.982
25 Seraing	15	32.753	2	3.392	17	36.145
26 Ougrée	4	9.238	-	-	4	9.238
TOTAL	3.289	4.232.447	4.484	7.523.336	7.773	11.755.783

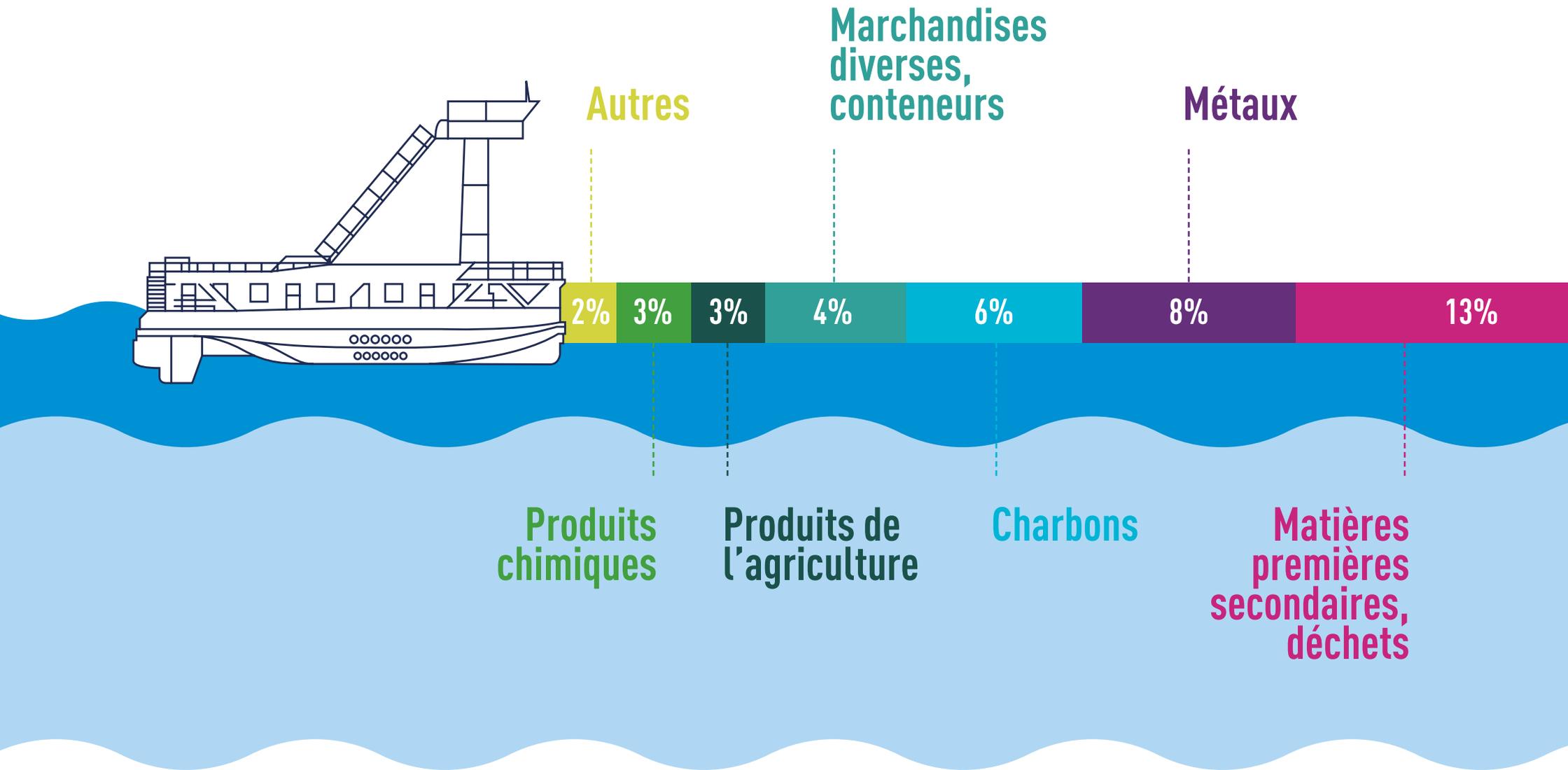
7.773
bateaux
chargés
déchargés
d'un total de
11.755
tonnes



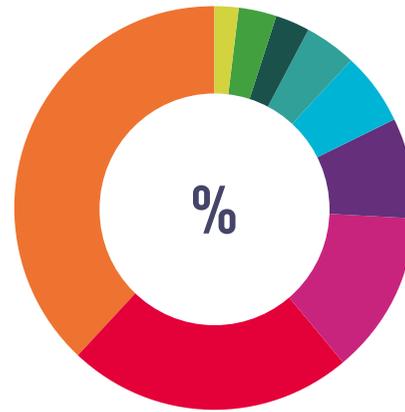
**Voie
d'eau**



3.1.5. Tonnage par catégories de marchandises (voie d'eau)



Chiffres 2023



**Produits
pétroliers
raffinés**

23%

38%

**Produits minéraux
non métalliques**

3.1.6. Tonnage moyen par bateau

Ports	Tonnages	Nombre de bateaux	Tonnage moyen 2022	Tonnage moyen 2023	Évolution
1 Ombret	30.982	5	168	6.196	6.028
2 Loën	397.335	162	3.209	2.453	-756
3 Ougrée	9.238	4		2.310	
4 Souverain-Wandre	1.326.547	623	2.089	2.129	40
5 Seraing	36.145	17	127	2.126	1.999
6 Sclessin	1.115.742	528	2.188	2.113	-75
7 Hermalle-sous-Argenteau	91.172	44	1.831	2.072	241
8 Éclatement	22.032	11	1.811	2.003	192
9 Tihange	267.124	142	1.572	1.881	309
10 Flémalle-Haute	30.777	17	1.745	1.810	65
11 Hermalle-sous-Huy	1.196.258	690	1.689	1.734	45
12 Ivoz-Ramet	594.570	374	1.684	1.590	-94
13 Semeries	520.912	336	1.428	1.550	122
14 Ehein	1.105.488	749	1.365	1.476	111
15 Argenteau	119.144	82	1.251	1.453	202
16 Amay	28.026	21	1.427	1.335	-92
17 Renory	94.701	71	518	1.334	816
18 Awirs	173.109	136	1.517	1.273	-244
19 Chertal	232.917	186	1.233	1.252	19
20 Jemeppe	14.840	12	1.019	1.237	218
21 Ampsin	344.342	283	1.199	1.217	18
22 Monsin	1.604.362	1.334	1.504	1.203	-301
23 Statte	702.033	613	1.119	1.145	26
24 Lixhe	1.201.641	1.225	1.022	981	-41
25 Herstal	90.823	103	773	882	109
26 Trilogiport ***	405.523	5			
TOTAL	11.755.783	7.773	1.312	1.512	200

*** Escaltes des navettes à conteneurs pas comptabilisées.

3.1.7. Tonnage moyen par mètre courant de quai ou de rive

Ports	Tonnages	mètres de quai exploitables	Tonnage/m de quai 2022	Tonnage/m de quai 2023	Évolution
1 Sclessin	1.115.742	363	3.216	3.074	-142
2 Hermalle-sous-Huy	1.196.258	946	1.778	1.265	-513
3 Semeries	520.912	458	1.337	1.137	-200
4 Loën	397.335	373	1.816	1.065	-751
5 Ehein	1.105.488	1.244	1.115	889	-226
6 Lixhe	1.201.641	1.359	920	884	-36
7 Statte	702.033	1.030	835	682	-153
8 Souverain-Wandre	1.326.547	1.985	732	668	-64
9 Chertal	232.917	385	756	605	-151
10 Ivoz-Ramet	594.570	1.110	608	536	-72
11 Ampsin	344.342	675	729	510	-219
12 Tihange	267.124	541	491	494	3
13 Monsin	1.604.362	4.567	537	351	-186
14 Awirs	173.109	818	248	212	-36
15 Trilogiport	405.523	2.250	308	180	-128
16 Herstal	90.823	675	159	135	-24
17 Argenteau	119.144	963	58	124	66
18 Hermalle-sous-Argenteau	91.172	800	128	114	-14
19 Ombret	30.982	400	35	77	42
20 Seraing	36.145	550	17	66	49
21 Renory	94.701	1.692	221	56	-165
22 Amay	28.026	644	36	44	8
23 Flémalle-Haute	30.777	730	41	42	1
24 Éclatement	22.032	855	0	26	26
25 Ougrée	9.238	422	39	22	-17
26 Jemeppe	14.840	1.043	31	14	-17
TOTAL	11.755.783	26.878	555	437	-118

3.2. Tourisme fluvial

3.2.1. Présentation du Port de plaisance

La Meuse a toujours été l'épine dorsale de l'essor économique et culturel du Pays de Liège. **Aujourd'hui encore, la Province de Liège considère le développement du tourisme fluvial comme un axe incontournable de la vie liégeoise.**

D'ailleurs, le Port autonome de Liège, dont une des missions est de mettre les infrastructures les plus confortables à disposition des plaisanciers, gère deux ports destinés à recevoir les bateaux touristiques de ligne ainsi qu'un Port des Yachts, tous situés à proximité immédiate du cœur historique de la Cité ardente.

Il permet aux plaisanciers de bénéficier des commerces et des centres d'intérêt de la Cité ardente (musées, marchés, boutiques, restaurants, curiosités touristiques...).

> **120 emplacements à disposition**

Véritable havre de paix situé en aval du pont Albert 1er, on pénètre dans le Port des Yachts par un petit chenal dont l'entrée est surmontée de la réplique de la statue du plongeur du sculpteur d'origine roumaine Idel Ianchelevici qui l'avait réalisée pour l'Exposition internationale de l'eau à Liège en 1939.

Facilement accessible toute l'année, le Port des Yachts de Liège **met à la disposition plus de 120 emplacements.**

Il bénéficie de facilités de premier plan et d'un service d'accueil de qualité par l'asbl Liège Gestion Centre-Ville.

Il propose par ailleurs aux plaisanciers toute une palette de différents services et de prestations de qualité (gestion informatisée des réservations, accueil convivial...).

L'ensemble de ces différents facteurs contribue ainsi au succès de ce port de plaisance.

3.2.2. Extension du port des Yachts

LE PORT DES YACHTS DE LIÈGE S'AGRANDIT ET SE MODERNISE : CRÉATION DE NOUVEAUX PONTONS ET EXTENSION EN AMONT !

Le Port des Yachts de Liège bénéficie de 120 emplacements quasiment occupés en permanence et présente ainsi un taux d'occupation avoisinant les 100%.

Afin d'augmenter sa capacité, différents travaux d'extension du Port des Yachts sont prévus :

~ Une **prolongation de 205 mètres** du Port des Yachts vers l'amont, en rive gauche de la Meuse et

à hauteur de la statue équestre du Roi Albert 1^{er}, a été entérinée par l'arrêté de remise en gestion du 16 septembre 2020, publié au Moniteur belge le 14 octobre 2020. La mise à disposition d'eau et d'électricité doit à présent être étudiée. L'extension en rive gauche de la Meuse permettra aussi d'accueillir des « paquebots fluviaux de croisières » de 135 mètres de long.

~ Dans l'actuel bassin, un projet de **prolongation de 66 mètres du ponton** du côté de la voie rapide (Boulevard Frère Orban) a fait l'objet d'une étude et de travaux.

Ces travaux d'infrastructures permettront au Port des Yachts de Liège d'augmenter le nombre d'emplacements et d'accroître son attractivité auprès des croisiéristes organisant des croisières thématiques ponctuées d'étapes et de visites organisées le long de la croisière.

Le développement du tourisme fluvial de plaisance demeure important pour Liège qui bénéficie incontestablement de ses retombées économiques.



3.3.3 La nouvelle Capitainerie du Port autonome de Liège à « Rives Ardentes »

Le Port autonome de Liège bénéficie d'un subside du Commissariat général au Tourisme (CGT) pour l'acquisition d'une nouvelle Capitainerie implantée au sein du futur port de plaisance au cœur de l'écoquartier « Rives Ardentes » à Liège.

Ce subside a été octroyé en décembre 2022 dans le cadre de l'Appel à projets relatif au Développement de l'offre des infrastructures fluviales du Plan de Relance de la Wallonie.

Le Port autonome de Liège crée, en étroite collaboration avec le Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures, un nouveau port de plaisance et acquiert cette capitainerie à Liège en vue de répondre aux besoins des usagers de la voie d'eau en termes d'accueil et de services et en vue d'accroître la fréquentation touristique liée à la plaisance.

Ce futur port de plaisance offrant environ **80 emplacements** et cette capitainerie verront ainsi le jour sur la darse de Coronmeuse, en rive gauche de la Meuse, à l'aval du pont Atlas V à Liège. Les infrastructures portuaires s'implanteront au sein de ce nouveau quartier d'ici la fin 2024 au plus tard.

Selon M. Willy Demeyer, Président du Port autonome de Liège, « le renouveau de Liège est désormais bien visible et sera magnifiquement rehaussé par l'écoquartier et sa zone de détente au bord de l'eau. Il confirme l'engagement de notre ville dans la transition. Je suis particulièrement heureux que le skipper Jonas Gerckens ait accepté de parrainer ce nouvel espace ».

« La nouvelle Capitainerie entend répondre pleinement aux objectifs de l'appel à projets lancé dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie et notamment la mise en œuvre de la fiche 184 relative au développement de l'offre des infrastructures fluviales à savoir :

- ~ Soutenir activement le tourisme fluvial qui constitue un maillon important de l'intermodalité touristique ;
- ~ Moderniser et développer le réseau d'infrastructures lié à la plaisance et au tourisme fluvial.

C'est une excellente nouvelle pour le développement du tourisme fluvial. Nous assurerons la gestion de ce nouveau port de plaisance et entendons continuer à jouer un rôle positif sur le tourisme fluvial, l'économie et l'environnement ».

LA NOUVELLE CAPITAINERIE

Accessible aux personnes à mobilité réduite, la nouvelle Capitainerie offrira des espaces tels que les **douches** et **sanitaires** réservés aux plaisanciers, un **espace Horeca**, des **terrasses** accueillantes etc. Elle bénéficiera également d'un bureau d'accueil dédié à un **point d'information touristique**. À l'étage supérieur, la terrasse offrira aussi une vue panoramique sur le nouveau port de plaisance.

Le coût total des travaux de construction de la Capitainerie s'élève à **plus de 2 millions d'euros** (HTVA), dont une enveloppe budgétaire maximale d'1,6 millions de subsides octroyés par le Commissariat général au Tourisme (CGT). Le Port autonome de Liège prendra à sa charge la différence, soit plus de **400.000 euros** (HTVA).

L'audacieuse architecture à la fois contemporaine et élégante de cette nouvelle Capitainerie entend s'inscrire harmonieusement au cœur du port de plaisance mais entend aussi se distinguer par rapport à l'ensemble du bâti résidentiel.

L'ensemble du développement et de la commercialisation du site Rives Ardentes, y inclus la construction de cette Capitainerie, ont été confiés à la S.A. NEOLEGIA par la Ville de Liège.

Nouveau port de plaisance avec 80 emplacements disponibles à Rives Ardentes





UN VÉRITABLE IMPACT SUR L'ÉCONOMIE LIÉGEOISE

Le **développement du tourisme fluvial de plaisance** demeure important pour Liège qui bénéficie de ses retombées économiques. Un port de plaisance est un équipement attractif pour une ville. La plaisance représente un véritable secteur économique important (*cf les dépenses d'escales réalisées par les plaisanciers et injectés dans l'économie locale*).

COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'ACTUEL PORT DES YACHTS DE LIÈGE

Parmi ses **33 zones portuaires**, le Port autonome de Liège gère actuellement le Port des Yachts de Liège dédié à l'accueil de bateaux de plaisance et au tourisme de plaisance ainsi que deux haltes nautiques (Port de Cheravoie & Port des Marcatchous). Le Port des Yachts de Liège bénéficie de **120 emplacements** quasiment occupés en permanence et présente ainsi un taux d'occupation avoisinant les 100 %. Le Port des Yachts de Liège arrive donc à saturation. L'évolution du tourisme fluvial à Liège est actuellement freinée suite au manque d'emplacements pour les bateaux de plaisance au Port des Yachts de Liège très régulièrement complet en haute saison. Cette observation a amené le Port autonome de Liège à développer un nouveau port de plaisance au sein de Rives Ardentes.

Les deux ports de plaisance de Liège seront donc tout à fait complémentaires.

Les chantiers de la Capitainerie et du nouveau port de plaisance devraient se terminer d'ici la fin 2024 au plus tard.

04

STRATÉGIE DE RESEAUX



4.1. La stratégie de réseaux

Le Port autonome de Liège mène depuis quelques années déjà une stratégie de diversification des activités en vue d'attirer de nouveaux trafics à Liège et en vue de positionner davantage la région liégeoise dans l'hinterland des ports maritimes de la Mer du Nord (Anvers-Bruges, Rotterdam et Dunkerque).

Dans ce cadre, le Port autonome de Liège collabore étroitement avec l'ensemble de ces divers ports maritimes mais également intérieurs :

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE TRILOGIPORT

(Port autonome de Liège, Port d'Anvers-Bruges et SPI).

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING (PROTOCOLE D'ACCORD) AVEC LE PORT D'ANVERS-BRUGES

- ~ **Objectif** : optimiser la chaîne logistique entre Anvers-Bruges et Liège.
- ~ Étroite collaboration sur divers aspects (nouvelles technologies, transmissions d'informations, actions de communication communes...).

PORT DE ROTTERDAM

Signature d'une lettre d'intention visant à optimiser la chaîne logistique entre Rotterdam et Liège.

TAXI BARGE TRANSFRONTALIER

- ~ Démarche proactive pour promouvoir le développement du trafic de conteneurs sur l'axe fluvial Nord-Pas-de-Calais et Wallonie entre le Port autonome de Liège, le Grand Port Maritime de Dunkerque, Voies Navigables de France et le Service public de Wallo-

nie Mobilité et Infrastructures.

- ~ Ce concept de « taxi fluvial » (ligne fluviale à escales) permettra de connecter 12 ports maritimes et fluviaux (de Dunkerque à Liège) avec une offre mixte de conteneurs maritimes et de transport combiné, visant à développer des offres de transport multimodal porte à porte.
- ~ Signature de la charte de partenariat (juillet 2011).
- ~ Le modèle a été repris par des privés.

CORE NETWORK « RTE-T »

- ~ Le Port autonome de Liège figure dans le réseau prioritaire européen (« core network ») des réseaux de transport (RTE-T). Le Port de Liège est donc reconnu au niveau européen en tant que « nœud modal ».
- ~ RTE-T : rôle-clé dans le développement des ports maritimes et intérieurs.
- ~ Le Port autonome de Liège a ici clairement l'ambition de jouer un rôle-clé au sein des réseaux européens de transports et entend affirmer son rôle économique de port intérieur et le développement du transport combiné en Europe.
- ~ Contrat de collaboration entre le Port autonome de Liège, le Port d'Anvers-Bruges et la société De Vlaamse Waterweg, gestionnaire du canal Albert
- ~ Développement économique du canal Albert, axe important entre Liège et Anvers-Bruges.
- ~ Engagement des trois signataires à mener plusieurs actions concrètes pour faire du canal Albert l'axe logistique par excellence.
- ~ Échange de données et de connaissances relatives aux flux des marchandises, la promotion des terminaux à conteneurs situés le long du canal Albert et le renforcement de la fiabilité et de la transparence du transport fluvial par barges.

PLATE-FORME DES PORTS WALLONS

- ~ À l'initiative du Port autonome de Liège, collaboration avec les quatre ports wallons (Port autonome de Namur, Port autonome de Charleroi, Port autonome du Centre et de l'Ouest et Port autonome de Liège).
- ~ Initier une meilleure collaboration, une image commune, un meilleur échange d'informations (approche de clients, prospection commerciale...).
- ~ Création d'une structure de coordination des ports wallons.

PORT DE GAND

Analyse des diverses possibilités de collaboration et de consolidation des trafics déjà existants.

CORRIDOR AMSTERDAM-MARSEILLE

- ~ Projet initié par Voies navigables de France (VNF) et le Groupement Européen d'Intérêt économique Seine-Escaut (GEIE Seine-Escaut).
- ~ Il propose de fédérer les grandes organisations actives en matière de transport de fret sur le corridor Amsterdam-Bâles/Lyon-Marseille, pour travailler de façon concertée à une meilleure connexion entre les différents modes de transport sur ce corridor.

COLLABORATION AVEC L'AGENCE WALLONNE À L'EXPORTATION ET AUX INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS (AWEX) AINSI QUE LOGISTICS IN WALLONIA (LIW)

- ~ Le Port autonome de Liège collabore étroitement avec l'AWEX dans le cadre d'une convention de partenariat.
- ~ Le Port autonome de Liège est également membre de LIW, le Pôle de Compétitivité dédié aux transports et à la logistique.

- ~ Ensemble avec l'AWEX ainsi qu'avec LIW, le Port autonome de Liège participe à divers salons nationaux et internationaux tels que la Semaine Internationale du Transport et de la Logistique (SITL) à Paris, les salons Transport & Logistics à Munich et d'autres événements incontournables pour les entreprises du secteur.
- ~ Ensemble avec l'AWEX et LIW, le Port autonome de Liège accueille de nombreuses délégations étrangères et investisseurs étrangers potentiels.

EU-CHINA LOGISTICS INCUBATOR : UN INCUBATEUR LIÉGEOIS POUR AIDER LES ENTREPRISES CHINOISES

- ~ L'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX), Liege Airport et Logistics in Wallonia (LIW) ont décidé d'unir leurs forces pour créer l'incubateur « EU-China Logistics Incubator » en 2017. « EU-China Logistics Incubator » est un incubateur basé sur le site de l'aéroport liégeois et destiné à offrir un accompagnement personnalisé aux entreprises chinoises désireuses d'utiliser la Wallonie comme base pour leurs activités européennes.
- ~ Cette grande première en Europe constitue une étape supplémentaire dans le positionnement de la Wallonie comme terre d'accueil des sociétés logistiques chinoises.
- ~ Le Port autonome de Liège soutient cet incubateur et est partenaire de ce « EU-China Logistics Incubator ».

PARTICIPATION AUX PROJETS EUROPÉENS

Le Port autonome de Liège participe à différentes réunions et est partenaire de projets en vue d'obtenir des financements européens.

ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LES PORTS DE LIÈGE ET DE DOUALA - CAMEROUN

- ~ Le Port autonome de Liège a signé en octobre 2019 un accord de coopération avec le Port autonome de Douala au Cameroun. Le Port autonome de Liège collaborera étroitement avec celui de Douala durant les cinq prochaines années.
- ~ Les termes de cet accord de coopération visent de manière générale à optimiser les échanges d'informations sur le fonctionnement des Ports autonomes de Douala et de Liège, à assurer la promotion, le développement et la croissance des échanges commerciaux entre les communautés portuaires camerounaises et liégeoises. L'accord vise également à promouvoir les échanges de « bonnes pratiques ». Cette coopération vise aussi la mise en relation d'opportunités d'investissements entre Douala et Liège. Enfin, elle entend également à contribuer à la pérennité des ports et du transport fluvial et maritime et préconise le partage d'informations et la formation.
- ~ L'accord entre les ports porte sur une durée de 5 ans.
- ~ Le Port de Douala est considéré comme le poumon économique du Cameroun. Situé sur le Golfe de Guinée, ce port est une véritable plate-forme logistique par laquelle transitent environ 2/3 des échanges des pays de l'hinterland et d'autres. Le Cameroun est principalement un pays d'exportation pour le bois, le cacao, le café, les bananes, le coton et l'aluminium qui transitent par le Port de Douala.
- ~ Le Port de Douala partage avec le Port de Liège des similitudes géographiques (port fluvial inscrit dans une ville avec accès maritime) et explore actuellement des opportunités d'échanges. Il est particulièrement intéressé par les développements réalisés à Liège et cherche notamment à signer des partenariats à long terme.

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING AVEC LA MALAISIE

Le Port autonome de Liège a rencontré à diverses reprises des représentants de l'État du Selangor, état le plus industriel de Malaisie particulièrement intéressée par le développement d'une chaîne logistique halal. Afin de développer cette chaîne logistique de transport halal, un Memorandum of Understanding a été conclu entre North Port Malaysia et le Port autonome de Liège.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE RHÉNANIE – WESTPHALIE

La Direction générale du Port autonome de Liège a rencontré, ensemble avec des opérateurs privés liégeois, des représentants du département des Ports, de la Navigation et de la Logistique du Ministère du Transport de la Rhénanie Westphalie en Allemagne en vue de proposer quelques pistes de collaboration.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA PROVINCE DU LIMBOURG NÉERLANDAIS

La Direction générale du Port autonome de Liège a rencontré, ensemble avec des opérateurs privés liégeois, des représentants de la Province du Limbourg néerlandais et des représentants de Rijkswaterstraat en vue d'évoquer diverses pistes de collaboration.

4.2. Accord de coopération avec Infrabel

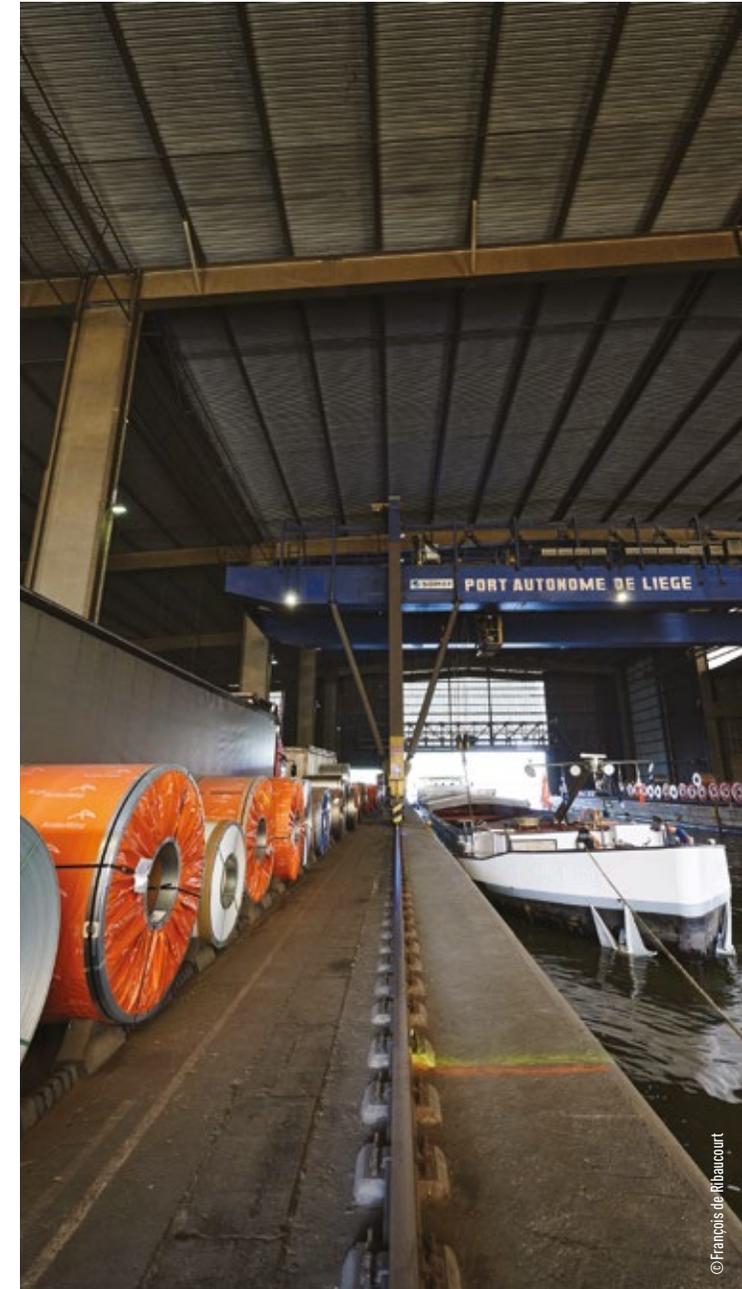
Le Port autonome de Liège et Infrabel ont signé un accord de coopération en mai 2023 sur les modalités d'exploitation de l'accès à la plate-forme multimodale Liège Trilogiport.

Le Port autonome de Liège et Infrabel collaborent dans le but d'intensifier les trafics ferroviaires grâce à des infrastructures adéquates.

Ceci permet de pérenniser l'utilisation de l'infrastructure de Liège Trilogiport en vue d'augmenter le transport de marchandises par rail dans le port d'ici 2030.

Cet accord concerne le contrat de mise à disposition de l'embranchement ferroviaire permettant de relier les voies à destination de Liège Trilogiport au réseau du gestionnaire d'infrastructure Infrabel.

Les zones portuaires liégeoises, disposant de connexions voie d'eau et rail, dédiées à des entreprises utilisatrices de ces modes de transports, permettent de répondre fortement aux préoccupations de la Wallonie et de l'Europe en vue de la diminution des émissions de CO₂ dans les transports. Elles répondent aussi aux objectifs de la Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement wallon (2019 – 2024) en termes de report modal et de mobilité. Un report modal, vers le rail, est très important pour la croissance durable d'un port et pour la mobilité de manière plus globale.



Coopération 2021-2024 entre les ports d'Anvers- Bruges et de Liège



LIEGE
TRILOGIPORT

 **Port of
Antwerp
Bruges**

4.3. Accord de coopération Anvers-Bruges-Liège

Un nouvel accord de coopération visant à intensifier davantage les échanges et accroître leur collaboration. Il a également pour objectif de renforcer l'offre de transport fluvial et ferroviaire des deux ports sur l'axe stratégique du canal Albert reliant Anvers-Bruges et Liège.

Les axes de coopération de cet accord entre les Ports d'Anvers et de Liège portent sur les points suivants :

- ~ la digitalisation des données relatives aux flux de marchandises et modes de transport afin de faciliter la massification des flux sur les modes alternatifs à la route, augmentant leur efficacité et leur attractivité ;
- ~ la promotion et le développement du transport fluvial au sein de la chaîne logistique ;
- ~ la promotion et le développement du transport ferroviaire ;
- ~ la promotion des terminaux à conteneurs situés le long du canal Albert comme point de consolidation pour les chargeurs et les expéditeurs ;

- ~ le développement d'une vision des trafics portuaires futurs en vue d'une transition économique et durable conformément aux recommandations européennes ;
- ~ l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

Cet accord intensifie les échanges et la collaboration déjà existants entre les Ports d'Anvers-Bruges et de Liège. Le développement du transport multimodal, c'est-à-dire le recours à divers modes de transport, se trouve au cœur du transport de marchandises de demain.

L'accord permettra notamment de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus intéressée par la voie d'eau, en construisant une offre logistique globale, ainsi qu'en développant de nouvelles solutions pour fluidifier le transport par voie d'eau.



05

BILAN
FINANCIER



5.1. Bilan après répartition

5.1.1. Actif

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	ACTIF		
	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20	
	ACTIFS IMMOBILISÉS	21/28	54 281 288,90
	Immobilisations incorporelles	6.1.1 21	247 893,52
	Immobilisations corporelles	6.1.2 22/27	53 981 960,69
	Terrains et constructions	22	1 565 210,22
	Installations, machines et outillage	23	40 849 714,71
	Mobilier et matériel roulant	24	38 573,74
	Location-financement et droits similaires	25	
	Autres immobilisations corporelles	26	0,00
	Immobilisations en cours et acomptes versés	27	11 528 462,02
	Immobilisations financières	6.1.3 28	51 434,69
	ACTIFS CIRCULANTS	29/58	33 494 366,39
	Créances à plus d'un an	29	12 434 510,19
	Créances commerciales	290	12 434 510,19
	Autres créances	291	
	Stocks et commandes en cours d'exécution	3	11 578,50
	Stocks	30/36	11 578,50
	Commandes en cours d'exécution	37	
	Créances à un an au plus	40/41	7 454 764,71
	Créances commerciales	40	1 804 813,82
	Autres créances	41	5 649 950,89
	Placements de trésorerie	50/53	
	Valeurs disponibles	54/58	13 579 699,37
	Comptes de régularisation	490/1	13 813,62
	TOTAL DE L'ACTIF	20/58	87 775 655,29
			84 193 886,78



5.2. Compte de résultats

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Produits et charges d'exploitation		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900 4 777 378,81	4 439 010,13
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A 77 646,10	0,00
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62 2 833 202,72	2 701 167,23
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 2 457 260,08	2 478 444,81
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4 -73 876,04	189 886,91
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8 -255 178,83	0,00
	Autres charges d'exploitation	640/8 530 374,82	6 571,09
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A 94 302,20	244 729,52
	Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901 -808 706,14	-1 181 789,43
	Produits financiers	6.4 75/76B 2 445 211,42	2 447 964,55
	Produits financiers récurrents	75 2 445 211,42	2 447 964,55
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753 1 982 656,09	1 980 985,31
	Produits financiers non récurrents	76B	
	Charges financières	6.4 65/66B 402 415,77	458 883,16
	Charges financières récurrentes	65 402 415,77	458 883,16
	Charges financières non récurrentes	66B	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903 1 234 089,51	807 291,96
	Prélèvements sur les impôts différés	780	
	Transfert aux impôts différés	680	
	Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77 480,31	341,24
	Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904 1 233 609,20	806 950,72
	Prélèvements sur les réserves immunisées	789	
	Transfert aux réserves immunisées	689	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905 1 233 609,20	806 950,72

5.3. Affectations et prélèvements

Codes	Exercice	Exercice précédent	
	Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)		
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9906 9 627 547,61	8 393 938,41
	Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	(9905) 1 233 609,20	806 950,72
		14P 8 393 938,41	7 586 987,69
	Prélèvements sur les capitaux propres		
	Affectations aux capitaux propres		
	à l'apport	791/2	
	à la réserve légale	691/2	
	aux autres réserves	691	
		6920	
		6921	
	Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14) 9 627 547,61	8 393 938,41
	Intervention des associés dans la perte		
		794	
	Bénéfice à distribuer		
	Rémunération de l'apport	694/7	
	Administrateurs ou gérants	694	
	Travailleurs	695	
	Autres allocataires	696	
		697	

06

TRAVAUX
D'INFRA-
STRUCTURES



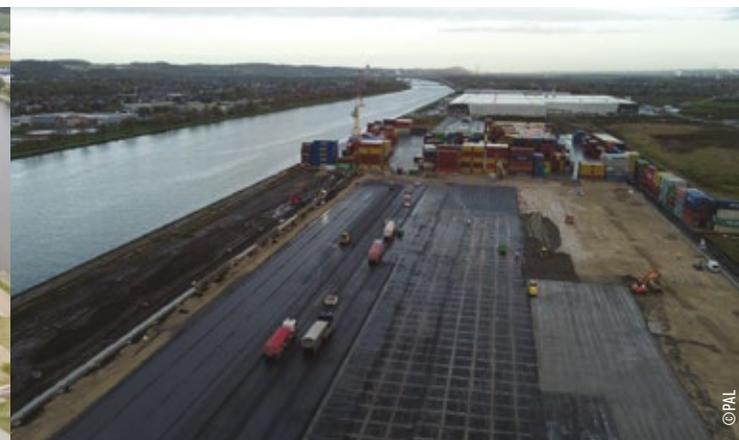
6.1. Travaux subsidiés par le Service public de Wallonie, réalisés par ou pour le compte du Port autonome de Liège

Dans le cadre du plan quinquennal 2020-2024, plusieurs réalisations ont été finalisées durant l'année 2023 :

- ~ Le réaménagement en zone bimodale (rail-route) du site de l'ancienne gare de triage de Monsin (budget : **1.841.526 €** hors TVA) ;
- ~ Les travaux de réaménagement des voiries d'accès au port de Flémalle (budget : **116.552 €** hors TVA).

D'autres projets ont débuté mais ne sont pas clôturés comme notamment le renouvellement de la voie ferrée n° 2 située entre les ports de Renory et Ougrée (les travaux ont débuté en date du 9 octobre 2023).

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Relance, les travaux d'extension du terminal à conteneurs de Liège Trilogiport ont été menés à bien puisqu'ils se sont clôturés au montant de **7.433.503,59 €** hors TVA en septembre 2023.



6.1.1. Projets 2024

La construction d'une nouvelle installation d'accostage au niveau de la zone amont du port de Hermalle-sous-Huy (budget : **1.593.000 €** hors TVA).

6.1.2. Sont prévus à l'étude

En collaboration avec la Direction des Voies hydrauliques de Liège (SPW) :

- ~ Le remplacement de la plantation de peupliers au port de Flémalle ;
- ~ La pose de poteaux d'éclairage et d'électricité de quai au port de Hermalle-sous-Huy, au droit du nouveau quai aménagé récemment ;
- ~ Le réaménagement de l'éclairage public du port de Renory ;
- ~ L'installation de pontons dans le bassin de Coronmeuse (marché mené et financé entièrement par le SPW).

07

EVENTS & ACTIONS PROMO 2023



AU COURS DE L'ANNÉE 2023, DIVERS ÉVÉNEMENTS ONT JALONNÉ L'ŒUVRE DE PROMOTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET ONT PERMIS DE METTRE EN ÉVIDENCE LES NOMBREUX ATOUTS ET DÉVELOPPEMENTS DU PORT AUTONOME DE LIÈGE.



7.1. Le Port autonome de Liège était présent

- **Au salon international de l'immobilier « MIPIM » à Cannes.** La Direction générale du Port autonome de Liège était présente sur le pavillon belge qui rassemblait la région de Bruxelles-Capitale, la Flandre et la Wallonie en collaboration avec l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX) ;
- **À la présentation de la Banque Nationale de Belgique** de l'étude sur l'importance économique des ports maritimes flamands (Anvers, Gand, Ostende, Zeebrugge), du complexe portuaire liégeois et du Port de Bruxelles ;
- **Au festival des promenades** en collaboration avec le Musée des Transports en commun de Wallonie. Cet événement a permis de faire des visites exclusives du terminal à conteneurs de Renory, de la darse couverte et du port de Monsin à bord d'un bus ancêtre ;
- **À l'Assemblée générale de la Fédération européenne des Ports intérieurs** ;
- **À l'Assemblée générale de l'AIPCN**, Association mondiale pour les Infrastructures de Transports Maritimes et Fluviales ;
- **À l'inauguration du nouveau chantier naval « Batia Mosa »** à Seilles ;
- **À l'inauguration du point-paysage de Richelle** offrant une vue panoramique sur la plate-forme Liège Trilogiport ;
- **À la « Journée du transport fluvial et de l'Intermodalité en Wallonie »** à Mons organisée par la Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises du Service public de Wallonie (SPW MI) ;



©SPW MI - Antoine Poulin

- **Au Congrès régional de la Mobilité des Marchandises** organisé par la Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises du Service public de Wallonie (SPW MI) en collaboration avec l'Union wallonne des Entreprises et Logistics in Wallonia ;
- **À « Riverdating »**, le rendez-vous du transport fluvial & intermodal et des solutions logistiques innovantes intégrant la voie d'eau organisé par les Voies Navigables de France qui s'est déroulé à Lille ;
- **À une visite des Ports de Lille** organisée préalablement à Riverdating ;
- **À la soirée de gala de solidarité « Liège aide Haïti »** organisée par l'asbl « Liège aide Haïti » qui rassemble de nombreuses personnes principalement issues des mondes institutionnels, économiques et politiques de la Wallonie ;
- **À diverses soirées/conférences** sur des thématiques variées organisées par l'ASBL Le Grand Liège qui a pour but de promouvoir la Ville et la province de Liège du point de vue culturel, économique, social, artistique...



7.2. Accueil de délégations au Port autonome de Liège au cours de l'année 2023

Nous noterons la venue :

- ~ d'une **délégation de représentants de toutes les Chambres de Commerce de Belgique** ;
- ~ de **Son Excellence M. Jouko Leinonen**, Ambassadeur de Finlande ;
- ~ d'une **délégation de la Ville néerlandaise de Venlo** ;
- ~ d'une **délégation du Port de Danang** (Vietnam), visite inscrite dans le cadre d'une collaboration entre l'Université de Danang (Vietnam) et l'Université de Liège ;
- ~ d'une **délégation de Chine** ;
- ~ du **groupe consultatif des propriétaires et gestionnaires de terminaux des corridors européens de fret Mer du Nord** – Méditerranée/Rhin Alpes (TAG). Après avoir choisi Bruxelles, Paris, Zeebrugge, Anvers, Rotterdam, Lyon, ce groupe consultatif a sélectionné Liège en vue d'y organiser sa réunion de travail au cours de laquelle une présentation et une visite portuaire des infrastructures liégeoises a clôturé la journée ;
- ~ De **M. Adam Štěch**, auteur spécialisé en architecture originaire de Tchéquie (auteur-écrivain-journaliste) pour une visite spécifique dédiée à l'architecture de la Maison du Port autonome de Liège. M. Štěch était accompagné de Mme Eva Petrakova du Centre tchèque, de Monsieur Serge Mantovani, Consul de Tchéquie, de Mme Elisabeth Gérard (Attachée - Ville de Liège) ainsi que de M. Laurent Brück (Ville de Liège – Département de l'Urbanisme). M. Adam Štěch s'intéresse entre autres aux réalisations des architectes Roger Bastin et Jacques Dupuis (architectes de la Maison du Port).

7.3. Une matinée dédiée à la multimodalité liégeoise !

À l'occasion du lancement des travaux de réaménagement en zone bimodale (reliée à la route et au rail) du site de l'ancienne gare de triage du Port de Monsin, Infrabel, le gestionnaire du réseau ferroviaire belge, et le Port autonome de Liège ont organisé en mai 2023 une matinée dédiée à la multimodalité en région liégeoise en présence des divers représentants du Gouvernement fédéral, du Gouvernement wallon, des autorités portuaires liégeoises et ferroviaires ainsi que plusieurs concessionnaires portuaires liégeois.

Pour la période 2022-2024, le Gouvernement fédéral a libéré des moyens supplémentaires au profit des clients d'Infrabel.

Grâce à ces fonds, issus des Plans de relance belges, **Infrabel** investit sur cette période quelque **45,6 millions €** dans le transport par rail de marchandises en Wallonie.

En région liégeoise, **plus de 6 millions €** ont été consentis ces derniers mois à divers travaux de modernisation de l'infrastructure ferroviaire :

- ~ la **rénovation du pont** sur la Meuse donnant accès à l'Île Monsin afin d'assurer sa pérennité ;
- ~ la **remise en état** du faisceau de Monsin ;
- ~ le **rétablissement de l'accès** à la plate-forme multimodale Liège Trilogiport ;
- ~ les **travaux de renouvellement** dans le port de Renory ;
- ~ ou encore la **construction de 4 nouvelles voies** destinées aux trains de marchandises à Kin Kempois. Ces dernières sont en cours d'électrification.



Grâce à ces investissements, mais aussi grâce au renforcement de sa collaboration avec des opérateurs tels que le Port autonome de Liège, Infrabel apporte sa contribution à l'objectif d'un quasi-doublement de la part de marchandises transportées par le rail ; à savoir passer de 8 % actuellement pour atteindre 15 % d'ici 2030.

Le Port autonome de Liège a investi en 2022-2023, ensemble avec la Wallonie et l'Union européenne, **plus de 15 millions €** en faveur de la multimodalité afin de renforcer et d'améliorer les infrastructures portuaires liégeoises existantes :

- ~ l'**extension du terminal à conteneurs** de Liège Triligiport ;
- ~ le **réaménagement en zone bimodale** (reliée à la route et au rail) du site de l'ancienne gare de triage du port de Monsin (2,4 ha) ;
- ~ la **construction de nouvelles infrastructures d'accostage** à Hermalle-sous-Huy.

Grâce à ces divers investissements, au nouveau terminal ferroviaire (bimodal – rail route) situé sur le Port de Monsin ainsi qu'à nos quatre plates-formes multimodales (reliées à l'eau, au rail et à la route), le Port de Liège est au rendez-vous des enjeux de décarbonation du transport de marchandises, d'innovation et du développement des alternatives au transport routier.

En continuant à investir dans ce type d'infrastructures, le Port de Liège renforce, avec Infrabel et la Wallonie, la connexion de la région aux corridors européens du transport multimodal tout en favorisant la transition énergétique de la logistique des entreprises locales. Plus que jamais, le Port permet de mettre Liège au cœur de l'Europe ferroviaire. C'est un grand défi d'un point de vue environnemental mais aussi d'un point de vue économique.

L'amélioration de l'accès ferroviaire en région liégeoise permettra :

- ~ d'**assurer** le développement économique et de maintenir l'emploi ;
- ~ d'**attirer** de nouveaux clients et investisseurs en région liégeoise ;
- ~ d'**augmenter** l'attractivité de nos diverses plates-formes multimodales.

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE ET INFRABEL SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION !

Le Port autonome de Liège et Infrabel collaborent dans le but d'intensifier les trafics ferroviaires grâce à des infrastructures adéquates. Lors de cette matinée dédiée à la multimodalité, Benoît Gilson, CEO d'Infrabel, et Yves Demeffe, Directeur général a.i. du Port autonome de Liège, ont signé un accord sur les modalités d'exploitation de l'accès à la plate-forme multimodale Liège Triligiport.

Ceci permet de pérenniser l'utilisation de l'infrastructure de Liège Triligiport en vue d'augmenter le transport de marchandises par rail dans le port d'ici 2030. Cet accord concerne le contrat de mise à disposition de l'embranchement ferroviaire permettant de relier les voies à destination de Liège Triligiport au réseau du gestionnaire d'infrastructure Infrabel.

INFRABEL
Right On Track





©François de Ribeaucourt

7.4. Inauguration du point-paysage à Richelle

En septembre 2023, le Port autonome de Liège a participé à l'inauguration du point-paysage de Richelle.

Situé sur la Ville de Visé, ce nouveau site touristique permet d'avoir une **vue unique et exceptionnelle** sur la vallée de la Meuse de Herstal à Visé et sur la plate-forme Liège Triligiport.

Porté par l'asbl « Les Rendez-vous de Richelle », cet aménagement a été rendu possible grâce à la collaboration d'acteurs publics (Wallonie, Ville de Visé, Commissariat Général du Tourisme, Port autonome de Liège...) mais aussi d'entreprises privées, notamment concessionnaires de Liège Triligiport.

Le Port autonome de Liège a pris en charge la réalisation de l'aménagement didactique grâce à une grande table d'orientation qui permet de mettre en évidence différents points du site et de la plate-forme multimodale Liège Triligiport mais aussi la faune locale.



7.5. Mission au Port de Strasbourg

Une délégation du Port autonome de Liège, accompagnée de Monsieur Yvon Loyaerts, Directeur général honoraire de la Direction générale « Mobilité et Infrastructures » du Service public de Wallonie, mandaté par la Ville de Liège pour effectuer une étude sur la Navigation à Petit Gabarit, Monsieur Gilles Forêt, Echevin de la Mobilité de la Ville de Liège et Monsieur Michel Duc, Cabinet de l'échevin de la Mobilité de la Ville de Liège, s'est rendue au Port de Strasbourg du 30 août au 1er septembre 2023. Cette mission est inscrite dans le cadre de l'implémentation de la navigation à petit gabarit et de la distribution urbaine au sein de la Ville de Liège.

Dans le cadre de cette mission, cette délégation a rencontré les autorités portuaires strasbourgeoises en vue d'échanger sur diverses thématiques liées à l'exploitation d'un port intérieur, à la logistique et distribution urbaine, à la navigation à petit gabarit ainsi qu'au transport de passagers au sein de la Ville de Strasbourg.



7.6. Visites scolaires

Diverses visites ont été organisées pour des groupements et des établissements d'enseignement supérieur. Nous avons ainsi accueilli :

- ~ des étudiants en Master de **Spécialisation en Transport et Logistique du Centre Interuniversitaire d'Etude de la Mobilité (CIEM)** sous la conduite de Monsieur Yvon Loyaerts, Directeur général honoraire du SPW Mobilité et Infrastructures ;
- ~ de diplomates et hauts fonctionnaires étrangers émanant de Mauritanie, d'Irak, d'Egypte et du Maroc... sous la conduite de l'**Institut Egmont - Institut Royal Des Relations Internationales** ;
- ~ des étudiants de la **Haute École Charlemagne de Liège - Les Rivageois** - dans le cadre de leur spécialisation en management de la distribution ;
- ~ de la **Haute École de la Province de Liège** ;
- ~ de la **Haute École Namur Liège - Luxembourg**.

D'excellents outils de préparation à la visite



Préparez votre visite



7.6.1. Dossiers pédagogiques

Le Port autonome de Liège a élaboré un dossier pédagogique. Cet outil éducatif, mis à la disposition des enseignants, permet aux élèves d'approfondir leurs connaissances relatives au domaine portuaire liégeois.

Ce dossier pédagogique contient diverses fiches d'informations, les chiffres-clés du Port, des cartes géographiques... idéal pour en savoir davantage sur l'actualité portuaire liégeoise de façon ludique !

Pour compléter la compréhension de l'intermodalité dans son contexte régional et liégeois, nous suggérons également la lecture des dossiers pédagogiques « Voies d'eau, Voies d'avenir », réalisés par la Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises du Service public de Wallonie (SPW - DTIM).

Le Port autonome de Liège est désormais un thème s'inscrivant dans une véritable dynamique éducative.

7.7. Rencontres avec divers représentants de la presse

Tout au long de l'année, le Port autonome de Liège a accueilli divers représentants de la presse nationale et internationale pour la réalisation d'émissions ou de reportages relatifs au Port autonome de Liège et/ou à la multimodalité et d'autres magazines de la presse spécialisée.



Visites originales exclusives



7.8. Animations

7.8.1. À la découverte du Port autonome de Liège en autobus ancêtre.

Trois visites combinées ont été organisées en étroite collaboration avec le Musée des Transports en commun de Wallonie :

- ~ 1 visite à destination du **grand public** ;
- ~ 1 visite organisée dans le cadre de la **Semaine de la Mobilité** ;
- ~ 1 visite organisée dans le cadre de la **Semaine verte de l'Union européenne**.



08

SYMBIOSE ECONOMIE/ ENVIRONNEMENT

DE NOS JOURS, L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'UNE RÉGION SE DOIVENT DE COEXISTER EN PARFAITE SYMBIOSE AVEC L'ENVIRONNEMENT. UNE DES MISSIONS DU PORT AUTONOME DE LIÈGE EST DE PROMOUVOIR LE TRANSPORT FLUVIAL, LE MODE DE TRANSPORT ÉCOLOGIQUE, PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES PORTS, LEUR AMÉNAGEMENT ET LEUR GESTION.

L'émergence des préoccupations environnementales, le développement durable et les soucis liés à la saturation de nos routes incitent davantage les entreprises à trouver d'autres moyens d'acheminement des marchandises.

Le Port autonome de Liège est ainsi un acteur du développement durable au quotidien. Comparé aux autres modes de transport de marchandises, le transport fluvial présente de nombreux avantages.

Ainsi, il constitue :

- ~ Une **solution sûre et fiable** : les risques d'accident sont extrêmement réduits. Les délais de livraison sont respectés.
- ~ Une **solution écologique** : c'est un mode de transport respectueux de l'environnement. Un bateau de 1.350 tonnes naviguant à pleine charge représente environ une soixantaine de camions en moins sur nos routes !
- ~ Enfin une **solution compétitive et économique** : il est économe en énergie, émet moins de CO₂ et permet de transporter des tonnages très importants. Il constitue dès lors un moyen de transport moins polluant.

Par la promotion du transport par la voie d'eau, le Port autonome de Liège a favorisé un mode de transport respectueux de l'environnement.

Voilà une contribution positive et mesurable du Port autonome de Liège à la protection de l'environnement.

Le transport fluvial tient une place déterminante et privilégiée dans cette évolution

Distance parcourue avec 5 L de carburant/tonne



Véhicules nécessaires à l'acheminement de 4.400 tonnes





8.1. Gestion environnementale

Les questions environnementales prennent une part importante dans les activités gérées par le Port autonome de Liège. Cet aspect se retrouve dans les préoccupations suivantes :

- ~ la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectés en vue de leur occupation par des projets industriels et/ou économiques ;
- ~ l'intégration paysagère des zones portuaires,
- ~ l'entretien et la maintenance des terrains portuaires par la gestion des déchets illicites, ménagers ou dangereux d'origine clandestine ;
- ~ l'entretien et le débroussaillage adapté de diverses parcelles et zones non concédables : l'abattage ou l'élagage d'arbres devenus dangereux ou nécessitant un entretien ;
- ~ la gestion des sites libres en vue d'un accueil de la petite faune (fauchage très tardif).

8.2. La zone d'intégration environnementale de Liège Trilogiport

Sur les 120 ha de Liège Trilogiport, près de 40 ha sont consacrés à cette zone d'intégration environnementale : des espaces verts, des jardins communautaires, des espaces de promenades, un RAVeL...

8.2.1. Nous vous emmenons à la découverte du Port, sous l'angle de la nature et de la biodiversité !

Depuis le début du projet, une **réflexion urbanistique globale** de l'aménagement de la zone multimodale Liège Trilogiport a été menée par le Port autonome de Liège et le Service public de Wallonie (Direction générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques) afin que le projet s'intègre le mieux possible entre le canal Albert et le village d'Hermalle-sous-Argenteau.

Sur les **120 ha** de Liège Trilogiport, **près de 40 ha** (39 ha plus précisément, soit près d'1/3) sont consacrés à cette zone d'intégration environnementale qui encercle la plateforme (25 ha) et embellit les accès du pont Nord (14 ha).

Ces aménagements innovants font par ailleurs partie du projet Connecting Citizen Ports 21 (CCP21) élaboré dans le cadre du programme européen Interreg IV B et a pu bénéficier dès lors de subsides européens.

Fruit des échanges et de la concertation permanente et constructive avec les représentants du Comité Village Hermalle-sous-Argenteau, cette zone d'intégration environnementale de grande taille contiendra :

- ~ les riverains par la création de vergers et de jardins communautaires qui rencontrent beaucoup de succès ;
- ~ les promeneurs et les cyclistes grâce aux chemins dédiés aux modes doux (RAVeL) ;
- ~ les amoureux de la nature grâce à des plans d'eau avec passerelle et une zone arborée de 4 ha ;
- ~ les crapauds calamites qui y trouveront une plaine de jeux ;
- ~ et la faune et la flore locale !

Les jardins communautaires connaissent également un franc succès ! **Plus de 40 parcelles individuelles** ont été attribuées. Ils sont gérés par l'asbl Racynes qui organise divers événements et formations autour de ces jardins communautaires.

Voici un petit aperçu de divers oiseaux observés à proximité de la zone d'intégration environnementale !



8.3. Eco-pâturage de 8,6 ha avec des moutons et des vaches à Liège Triligiport

Plus de 40 ha de la zone portuaire de Liège Triligiport sont réservés au développement de la biodiversité grâce à une large zone d'intégration environnementale.

Les zones du RAVeL et zones de promenades restent accessibles au grand public pour des balades.

Sur certaines parties de cette zone verte, le Service public de Wallonie a récemment dédié une parcelle de 8,6 ha à une gestion par éco-pâturage à l'aide d'une quarantaine moutons et de quelques vaches Highlands. Les nouveaux locataires sont arrivés en octobre 2021 sur site en vue d'assurer un désherbage 100 % naturel, y compris sur certains terrains particulièrement abrupts ! Le Port autonome de Liège, gestionnaire de la zone économique, soutient cette initiative favorable à la préservation de l'environnement.

8.3.1. L'éco-pâturage, une solution pratique et idéale

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces naturels par le pâturage d'animaux herbivores. Il est ainsi prévu d'y faire pâturer non seulement des moutons, mais également deux vaches et un taureau présents sur site depuis trois semaines déjà.

L'éco-pâturage sera réalisé sur une partie de la zone d'intégration environnementale et sur une partie du merlon situé le long de la voirie de liaison entre Haccourt et le rond-point d'entrée de Liège Triligiport.

Réalisé à partir de cette fin octobre, cet éco-pâturage tardif est également une solution adéquate pour limiter la prolifération des renouées du Japon.

Le Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la Nature et des Forêts - Direction de Liège (DNF) encadre une convention de pâturage avec un « consortium d'éleveurs » sélectionné après la réalisation d'un appel à candidats et qui est représenté par l'asbl Luscinia Nature. Outre le pâturage, la convention entre le DNF et Luscinia Nature vise à gérer au mieux les habitats des espèces sensibles cantonnées aux zones de compensation pour la biodiversité mises en place dans la zone d'intégration environnementale en parallèle au développement de la zone portuaire et logistique de Liège Triligiport.

Selon le Cantonnement de Liège du DNF du SPW :
« L'éco-pâturage a été identifié comme l'option la plus efficace pour l'entretien de certaines zones et pour le maintien de la biodiversité. L'objectif de cet éco-pâturage, tout comme les autres interventions prévues par Luscinia Nature et le DNF dans le cadre de la convention, est de maintenir et restaurer les habitats favorables à plusieurs espèces rares de milieux ouverts et de zones humides : crapaud calamite, petit gravelot, gorgebleue à miroir, vanneau huppé... ».



09

EN QUELQUES CHIFFRES



1^{er}/3^{ème}

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE EST
LE 1^{ER} PORT FLUVIAL BELGE ET LE
3^{ÈME} PORT FLUVIAL EUROPÉEN



120 ha

LIÈGE TRILOGIPORT :
UNE PLATE-FORME
MULTIMODALE DE 120 HA



83.431

CONTENEURS (EVP)
MANUTENTIONNÉS



> 16 M

DE TONNES EN TONNAGE
EAU-RAIL-ROUTE

À PROXIMITÉ
IMMÉDIATE

Le Port
autonome
de Liège gère
33 zones
portuaires



8.032
10.828



8.032 EMPLOIS DIRECTS
ET 10.828 EMPLOIS
INDIRECTS GÉNÉRÉS PAR
LE COMPLEXE PORTUAIRE
LIÉGEOIS



27 km – 382 ha

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE GÈRE
27 KM DE QUAIS ET 382 HA DE
TERRAINS PORTUAIRES

LE PORT AUTONOME DE LIÈGE

Quai de Maestricht 14
B-4000 Liège

T +32 (0)4 232 97 97
info@portdeliege.be

UN PORT CITOYEN
OUVERT SUR
LE MONDE



www.portdeliege.be

